

La Revue du **Trombinoscope**

L'information professionnelle du monde politique, économique & des territoires

Déc. 2025 / Janv. 2026 - N°308/309

INTERVIEW

Anaïs Voy-Gillis

Docteure en géographie,
chercheuse spécialiste des
enjeux industriels en France
et en Europe

**En Europe, des freins
insurmontables à la
relocalisation ?**



DOSSIERS

Relocalisation industrielle
Rénovation énergétique des bâtiments
Souveraineté sanitaire

MOUVEMENTS

Nominations
Missions
Élections

Municipales 2026

Les 15 propositions du commerce de gros



Stéphane Antiglio
Président de la CGF



En approvisionnant chaque jour des millions de clients - collectivités (hôpitaux, établissements scolaires, EHPAD...), chantiers de rénovation ou de construction, cafés-hôtels-restaurants, pharmacies, garages ou encore commerces de détail et bien d'autres - , les 160 000 entreprises du commerce de gros et leur million de salariés contribuent activement au développement économique, social et environnemental des territoires, tout en étant des acteurs discrets mais essentiels du quotidien des Français.

Maillons indispensables entre d'un côté les industriels et les producteurs et de l'autre, leurs clients professionnels, les entreprises du commerce de gros souhaitent engager avec les élus locaux un partenariat durable pour faire du secteur un moteur de dynamisme et d'attractivité des communes, partout en France.



Avec quinze propositions concrètes, la Confédération des Grossistes de France propose aux élus locaux de bâtir une feuille de route commune pour dynamiser l'économie, créer des emplois, accélérer la transition écologique, au service de leurs communes et des Français.

Logistique urbaine

- 1 Préserver la liberté d'organisation logistique des grossistes
- 2 Accompagner la décarbonation progressive des véhicules
- 3 Harmoniser les réglementations entre communes voisines

Emploi

- 4 Mobiliser la commande publique comme levier d'emploi local
- 5 Soutenir la formation et la reconversion
- 6 Associer les entreprises dans les projets d'inclusion sociale

Ancrage territorial

- 7 Promouvoir la concertation public-privé : planification stratégique, projets d'aménagement...
- 8 Associer les grossistes à la valorisation des territoires

Foncier logistique

- 9 Dédier des zones spécifiques aux activités logistiques
- 10 Encourager la verticalisation des entrepôts
- 11 Réhabiliter les friches industrielles
- 12 Faciliter l'accès aux sites logistiques

Fiscalité locale

- 13 Alléger les coûts fonciers et les taxes locales

Marchés publics

- 14 Orienter les achats publics vers les grossistes de proximité hors appels d'offres
- 15 Intégrer des critères de proximité, d'impact social et environnemental dans les appels d'offres



Éditeur

François-Xavier d'Aillières
fxdaillieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES

Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

RÉDACTION

Adèle Hospital
ah.trombinoscope@gmail.com
Mailys Khider
mk.trombinoscope@gmail.com

PUBLICITÉ

Directrice de clientèle
Delphine Léguillon
dleguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE

Delphine Léguillon

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 890 euros H.T.
Tél. 03 27 56 38 57
trombinoscope@propublic.fr

LE TROMBINOSCOPE

L'information du monde politique, économique et des territoires

SAS au capital de 20.000 euros
922 389 929 RCS Nanterre
TROMBIMEDIA
Le Trombinoscope
5 rue d'Amboise
75002 Paris
Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587
Président : Alexandre FARRO

IMPRESSION

Printcorp

Édito

Souveraineté, emplois, climat : l'équation relocalisation

Relocaliser. Le mot revient parce que nos dépendances ne sont plus théoriques : une crise sanitaire, une tension géopolitique, et l'économie redécouvre ce qu'elle a perdu : produire. Entre 1980 et 2020, la France a laissé s'évaporer 2,3 millions d'emplois industriels. Relocaliser, ce n'est pas rêver d'un âge d'or : c'est reconstruire des marges de manœuvre — pour l'emploi, pour le climat, pour la souveraineté — en rapprochant les usines des besoins, des normes et des territoires.

Le retour, toutefois, ne se décrète pas. Certaines filières concentrent l'urgence stratégique : santé, électronique, agroalimentaire, énergie. L'État a amorcé une dynamique : depuis 2021, près de 300 projets ont été soumis pour obtenir un soutien, et des aides ont été annoncées. France Relance a prévu 850 millions d'euros. Seb ou Lactips l'illustrent. Sur le terrain, des relocalisations partielles existent déjà, quand la production revient d'Asie vers un site français, avec des délais raccourcis et un regain de qualité.

Mais le passage à l'échelle bute sur un mur : la majorité des entreprises jugent l'exercice trop coûteux et trop contraignant. Un baromètre récent le dit crûment : 94 % des entreprises interrogées n'en font pas une priorité, freinées par la fiscalité, l'énergie, les normes, la logistique, la concurrence. À cela s'ajoute une réalité oubliée : relocaliser pour produire bas de gamme serait une impasse. Le retour ne vaut que s'il s'accompagne d'innovation, de sobriété et de différenciation.

La question n'est donc pas « pourquoi relocaliser ? », mais « comment rendre cela possible ? ». Produire en France doit rimer avec performance : moderniser l'outil, soutenir la R&D, monter en gamme. C'est aussi une affaire de demande : la commande publique et la distribution ne peuvent plus être l'angle mort du « Fabriqué en France ». Et la confiance suppose des labels clairs, harmonisés, contrôlés, afin que l'origine cesse d'être un argument flou.

Relocaliser, enfin, c'est relocaliser "intelligent". L'usine 4.0, l'IA, l'automatisation et l'impression 3D changent l'équation en valorisant flexibilité et rapidité — à condition de ne pas remplacer une dépendance matérielle par une dépendance numérique. Ce pari ne tiendra qu'avec un préalable : former massivement aux compétences de l'industrie du futur.



Relocaliser, ce n'est pas tout rapatrier : c'est choisir ce que l'on refuse de subir. Et, au fond, répondre à une question simple : voulons-nous encore produire pour pouvoir décider ? ●

François-Xavier d'Aillières
Editeur du Trombinoscope

GRDF, un allié des territoires pour réussir la transition énergétique

Gaz vert, solutions hybrides, mobilités durables, innovations technologiques... GRDF multiplie les leviers pour accompagner les collectivités dans leur trajectoire de décarbonation. Entretien.

Comment GRDF agit-il pour aider les collectivités à réduire leurs émissions de carbone ?

Depuis près de quinze ans, GRDF s'engage dans le développement du gaz vert, une énergie locale produite à partir de résidus agricoles, de boues de stations d'épuration ou de biodéchets. Ce biogaz renouvelable est au cœur de notre stratégie : atteindre 20 % de gaz vert dans les réseaux d'ici 2030, et viser 100 % à l'horizon 2050.

Nous faisons également la promotion des systèmes hybrides, comme les pompes à chaleur hybrides gaz. Celles-ci associent une PAC électrique à un module gaz très performant permettant jusqu'à 40 % d'économies d'énergie et 70 % de réduction des émissions de CO₂ par rapport à une chaudière classique.

La mobilité durable représente une autre piste. Nous soutenons le développement du bioGNV, un gaz renouvelable utilisé pour alimenter poids lourds, bus ou bennes à ordures. Aujourd'hui, la France compte 760 stations GNV, dont 380 ouvertes au public. Et depuis 2021, la moitié des bus nouvellement immatriculés roule au bioGNV.

De quelle manière accompagnez-vous les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets énergétiques ?

En tant que gestionnaire des réseaux de distribution pour le compte des collectivités, GRDF propose un accompagnement global : technique, financier et partenarial. Cela commence dès la phase de planification, avec la mise à disposition de données de consommation et de scénarios multi-énergies pour nourrir

les documents stratégiques territoriaux.

Nous fournissons également les données issues de nos compteurs communicants, accessibles via des interfaces numériques dédiées, permettant un suivi en temps réel des consommations. Cela facilite la maîtrise énergétique à l'échelle locale.

Nous signons régulièrement des conventions de partenariat pour soutenir la décarbonation des bâtiments publics, la rénovation énergétique ou encore l'optimisation des usages. GRDF peut également cofinancer des études de faisabilité pour des chaufferies collectives ou des unités de méthanisation. Enfin, nous lançons ponctuellement des appels à projets pour encourager l'innovation territoriale.

Quelles sont, selon vous, les technologies qui vont transformer le paysage énergétique dans les prochaines années ?

Le biométhane restera un pilier de la transition énergétique, avec des technologies de production toujours plus performantes. Mais d'autres formes de gaz renouvelables émergent déjà.

La première, c'est la méthanation (power-to-gas), qui permet de convertir l'électricité renouvelable excédentaire (solaire ou éolienne) en méthane, grâce à l'ajout d'hydrogène vert. Ce gaz peut ensuite être stocké ou retransformé en électricité selon les besoins.

Deuxième piste : la pyro-gazéification, qui consiste à chauffer des matières sèches à haute température pour produire du méthane.

Troisième technologie prometteuse : la gazéification hydrothermale, qui utilise des matières organiques humides soumises à haute pression et température pour générer du méthane de synthèse, sans émission dans l'atmosphère.

L'hydrogène vert jouera également un rôle majeur dans le mix énergétique de 2050, en particulier pour les usages industriels. Enfin, nous travaillons sur la valorisation du CO₂ issu de la méthanisation. Il peut être capté, réutilisé dans des filières industrielles comme la brasserie ou la cryogénie, ou encore intégré à des matériaux de construction comme les briques. Ces solutions sont déjà à l'étude ou en développement. ●



Laurent Ducommun
Direction Territoriale
Nationale



Sommaire

Déc. 2025 - Janv. 2026

4

Interview

Anaïs Voy-Gillis

Docteure en géographie,
chercheuse spécialiste des
enjeux industriels en France et
en Europe

**En Europe, des freins
insurmontables à la
relocalisation ?**



6 Relocalisation industrielle

7 Relocalisation : souveraineté, écologie et renouveau industriel. *Stéphane TRAVERT*

8 Quand la France se réveillera... *Dominique ESTROSI-SASSONE*

9 « Fabriqué en France » : le Défi. *Anne-Marie NÉDELEC*

10 Relocaliser pour ne plus dépendre. *Olivier RIETMANN*

12 Les Ardennes : un pôle compétitif face à une concurrence acharnée. *Pierre CORDIER*

13 La relocalisation : promesse politique ou réalité industrielle ? *Fabien GAY*

14 L'industrie comme fondement démocratique. *Brice SOCCOL*

15 Souveraineté économique : les dirigeants inquiets, mais à l'offensive. *Marc DEBETS*

16 Relocaliser : trop cher, trop compliqué, réservé à une élite ? Non ! *Eric FLORIN*

17 Relocaliser pour la souveraineté : L'IA et l'usine 4.0 refondent le calcul de la compétitivité. *Zouhair KASMI*



19 Rénovation énergétique des bâtiments

22 Placer le patrimoine au cœur de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements au changement climatique. *Michaël WEBER*

23 Rénovation énergétique : retrouver enfin une ambition à la hauteur ! *Julie LAERNOES*

24 En Ukraine comme en France, la rénovation thermique sauve des vies. *Guillaume GONTARD*

25 Besoins en main-d'œuvre et rénovation énergétique des bâtiments. *Cécile JOLLY*

26 Rénovation énergétique : investir aujourd'hui pour économiser demain. *Guillaume PERRIN*

27 Souveraineté sanitaire

28 Médicaments : l'urgence d'une souveraineté retrouvée. *Bruno BELIN*

29 Un choix de protection et de responsabilité. *Marie-José ALLEMAND*

30 La souveraineté sanitaire : un impératif face à la financiarisation du système de santé. *Olivier HENNO*

31 Santé : face à notre dépendance croissante aux États-Unis, l'Europe doit agir ! *Frédéric PACOUD*

32 Relocalisation de médicaments : un défi structurel. *Frédéric PIERRU*

33 Rebâtir la souveraineté européenne par la prévention : une nouvelle stratégie sanitaire. *Anne SÉNÉQUIER*

34 Missions, Nominations, Élections

35 Gouvernement

41 Parlement

44 Autorités administratives indépendantes, Corps d'État, Union européenne

45 Énergie

46 Collectivité d'Outre-Mer, Conseils régionaux et départementaux

47 Commune

48 Préfecture de police de Paris, Préfectures de régions

50 Préfectures de départementaux

54 Santé

57 Associations professionnelles 57

58 Affaires publiques, Autres Mouvements 58

60 Livres

ANAÏS VOY-GILLIS

Docteure en géographie, chercheuse associée au Centre de Recherche en Gestion (CEREGE) de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Poitiers et directrice de la stratégie et de la responsabilité sociale des entreprises au sein du groupe de chimie Humens..

En Europe, des freins insurmontables à la relocalisation ?

Bien qu'elle avance dans certains domaines, la relocalisation des industries française et européenne est freinée par l'explosion des prix de l'énergie européens et la compétitivité étrangère. Entretien avec Anaïs Voy-Gillis.

Interview réalisée par Mailys Khider

Les délocalisations sont-elles entièrement responsables de la désindustrialisation en France ?

Les délocalisations expliquent en partie la désindustrialisation. Mais il faut aussi prendre en compte les gains de productivité (automatisation, robotisation, etc) qui peuvent mener à la destruction d'emplois industriels, ainsi que l'externalisation d'activités vers d'autres secteurs qui ne sont pas considérés comme relevant de l'industrie. Il y a eu des mouvements dans les années 1990 et 2000 qui prônaient l'entreprise sans usine, avec une volonté de se délester de l'activité industrielle. Ce mouvement a encouragé les délocalisations et le recours aux sous-traitants.

Vous parlez de renforcement productif, en expliquant qu'il est nécessaire pour l'industrie française. Qu'entendez-vous par renforcement productif ?

Il faut renforcer la base industrielle. La réindustrialisation a plusieurs composantes : la relocalisation d'activités délocalisées, le développement de nouvelles activités industrielles (startups, captation de capitaux étrangers) et le maintien du tissu industriel existant. Si des emplois sont créés mais que l'existantériclute, le résultat est nul. Il faut se demander comment composer entre maintien de l'industrie existante et préparation du futur.

Il y a des cas qui ont fonctionné. En France, dans le secteur de la santé, il y a des relocalisations, notamment de la production de principes actifs. En France, en 2022, 2023 et début 2024, on a ouvert plus d'usines qu'on en a fermé, grâce à des secteurs comme celui de la transition énergétique (les batteries notamment), la santé ou encore le secteur de la défense qui sur fond de guerre en Ukraine se maintient bien.

Mais dans la zone euro, il y a eu plus de délocalisations que de relocalisations ces dernières années. Il y a ce que l'on entend sur la réindustrialisation, censée battre son plein, et la réalité.

Depuis 2024, nous sommes confrontés à une crise de la demande en Europe, avec des coûts dans l'énergie qui ont grimpé. Les entreprises dans l'énergie délocalisent donc beaucoup.

Comment les entreprises peuvent-elles relocaliser tout en espérant ne pas perdre en compétitivité et ne pas trop augmenter leurs coûts ?

Par l'automatisation, la robotisation, une meilleure maîtrise des procédés industriels aussi. Il faut créer des process industriels efficaces et arriver à travailler au sein d'un écosystème. Soit une jeune entreprise s'approvisionne partout dans le monde, soit elle arrive à rapprocher ses fournisseurs. Dans ce cas, elle gagne des points de résilience et améliore ses besoins en fonds de roulement (ce qu'elle doit avoir en caisse pour financer l'entreprise, puisqu'il y a des décalages de trésorerie entre le moment où une entreprise achète et celui où elle est payée).

Qu'est ce qui freine les relocalisations ?

Le fait que l'énergie soit structurellement plus chère en Europe qu'ailleurs est un frein majeur. La concurrence est très forte entre les territoires. Pour relocaliser, il faut assurer un coût de l'énergie protecteur et des prix stables sur le temps long pour les grands consommateurs (taxes, transport et accès au réseau).

L'entreprise de chimie BASF en Allemagne - l'un des plus grands groupes au monde, fabricant de plastique, de pesticides, de colorants, etc - a annoncé qu'elle allait se détourner du territoire européen. La crise énergétique en Europe liée à la fois à la guerre en Ukraine (fermeture progressive de l'accès au gaz russe) et aussi en France à cause des réacteurs en maintenance, a un double impact sur l'industrie européenne. Certains acteurs comme BASF, très dépendants du gaz russe, ont annoncé cette décision de se détourner vers la Chine et les États-Unis, où l'énergie est beaucoup moins chère qu'en Europe. Les projets de relocalisation sont difficiles.

Si vous combinez prix de l'énergie, main-d'œuvre, aspects réglementaires qui questionnent certains investisseurs, dans un environnement de concurrence très forte au niveau mondial pour attirer des projets, vous obtenez des freins à l'implantation sur le territoire européen.

En Chine, il y a une maîtrise de la chaîne de valeur dans tout le processus de production. La Chine réalise des économies d'échelle, que nous avons perdues en Europe. Il est souvent dit que la Chine est le pays du low cost. C'est de moins en moins vrai. Aujourd'hui, les salaires dans le secteur manufacturier y

« Si vous combinez prix de l'énergie, main-d'œuvre, aspects règlementaires qui questionnent certains investisseurs, dans un environnement de concurrence très forte au niveau mondial pour attirer des projets, vous obtenez des freins à l'implantation sur le territoire européen. »

augmentent. Ils ne sont bien entendu pas au niveau d'un salaire en France, mais cette augmentation fait que c'est désormais plus cher de produire en Chine qu'au Vietnam, au Bangladesh ou au Myanmar, par exemple.

Quel doit être le rôle de l'Etat français dans les projets de relocalisation ?

Les plans France Relance et France 2030 ont octroyé des aides à des entreprises, notamment dans le domaine de la santé et de l'agroalimentaire. L'Etat doit avoir une vision, un rôle de planificateur, d'arbitre quant à ce qui doit être du ressort de la relocalisation ou du développement de nouvelles activités sur le territoire. L'Etat doit aussi intervenir sur des co-investissements, soutenir l'effort d'innovation et renforcer les investissements en fonds propres des entreprises.

Comment faire en sorte, si une entreprise relocalise, que le prix des produits fabriqués en France n'explose pas ?

Soutenir la demande est un moyen de réduire le prix pour le consommateur. Mais il faut que celui-ci aille vers les produits fabriqués en Europe. Les dispositifs de soutien à la demande sont assez aveugles à l'origine des produits. Par exemple, la prime à la casse ne prend pas en compte l'endroit où vous achetez votre véhicule et où il est fabriqué.

La relocalisation est-elle primordiale pour atteindre les objectifs environnementaux de l'accord de Paris ? Comment lier réindustrialisation et question environnementale ?

Il sera très difficile d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris sans avoir une maîtrise des chaînes de valeur. Produire en Europe est mieux sur le plan environnemental qu'ailleurs dans

le monde. C'est une solution, mais pas la seule. Il sera indispensable de consommer moins que maintenant. Cela questionne sur la sobriété.

Vous parlez d'articuler ces exigences avec une "justice territoriale". Que voulez-vous dire par là ?

Relocaliser et réindustrialiser implique de penser l'aménagement du territoire. Une usine, c'est une chose, mais derrière, un certain nombre de conditions doit être rempli pour qu'elle fonctionne : la capacité de production d'énergie, la gestion des flux. Comment organiser l'espace pour créer de l'emploi et de la cohésion ? L'industrie doit s'installer dans des lieux où il y a des compétences, du foncier, de la logistique, des infrastructures. Par exemple, dans le Nord de la France, il y a des compétences industrielles et des gens qui connaissent l'automobile. Il y a de l'énergie et du foncier disponible ; L'industrie, quand elle s'implante, a des effets sur la création de services, etc. Plus une industrie arrive à s'implanter dans un écosystème local, plus elle va favoriser la création d'emplois. Les zones où il y a eu de forts mouvements de délocalisation ont créé des fractures et des inégalités. Il faut se demander comment l'industrie peut être un facteur de réduction des inégalités territoriales.

Pourquoi les relocalisations dans le domaine de la santé sont-elles essentielles ?

Car c'est un secteur vital. 80 % des principes actifs que nous utilisons viennent de Chine ou d'Inde. Derrière la question de la santé se jouent non seulement notre souveraineté, mais aussi des enjeux géopolitiques, industriels, sanitaires. Il faut se prémunir de ruptures d'approvisionnements, de technologies clés comme certaines aiguilles spéciales, du matériel d'imagerie médicale et des composants de respirateurs. La concentration de la production implique que si un choc survient en Chine ou en Inde (l'arrêt d'une usine, par exemple), les patients européens seront affectés. Les chaînes sont très fragmentées : le principe actif est fabriqué dans un pays, la formule (mélange pour faire un médicament), dans un autre. Cela renforce le sentiment de dépendance. ●



TRIBUNES

RELOCALISATION : UN DÉFI ENVIRONNEMENTAL, ÉCONOMIQUE ET HUMAIN

re  localiser

Entre 1980 et 2020, la France a perdu 2,3 millions d'emplois industriels. Face à ce délitement, la nécessité de relocaliser est plus grande que jamais. Relocaliser pourrait permettre de créer des emplois après des décennies de destructions de postes, de réduire l'empreinte carbone des industries et ainsi accélérer l'urgente transition écologique, de produire aux normes françaises et/ou européennes, d'être moins vulnérables au contexte géopolitique (annonces répétées de modifications des droits de douane par Donald Trump, par exemple).

Plusieurs secteurs sont stratégiques et semblent donc prioritaires : le domaine de la santé (médicaments, dispositifs médicaux, principes actifs), l'électronique (semi-conducteurs par exemple), l'agroalimentaire, ou encore l'énergie (production de batteries). Depuis 2021, 300 projets de relocalisation ont été soumis à l'État dans le but d'obtenir un soutien. Le Plan France Relance prévoit 850 millions d'euros d'aides à la relocalisation.

A titre d'exemple, l'entreprise Seb a relocalisé une partie de sa production de Chine à Is-sur-Tille en Côte d'Or, avec pour effet une réduction du temps d'approvisionnement, une montée en qualité et un soutien à l'emploi local. L'entreprise Lactips, qui travaille dans la valorisation des déchets industriels, a aussi ramené une partie de sa production à Saint-Jean Bonnefonds. Mais selon un « Baromètre souveraineté » effectué par Opinion Way au début de l'année 2025, 94 % des 501 entreprises françaises interrogées (tous secteurs et toutes tailles confondus) affirment que la relocalisation n'est pas à l'ordre du jour, les coûts de production et de logistique, la fiscalité et la réglementation, les contraintes écologiques, la concurrence internationale, ne leur permettant pas de s'engager sur cette voie.

Mailys Khider

RELOCALISATION : SOUVERAINETÉ, ÉCOLOGIE ET RENOUVEAU INDUSTRIEL

Stéphane TRAVERS

- Député App. Ensemble pour la République de la Manche
- Président de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale



La relocalisation est devenue un enjeu central du débat économique et politique français. Derrière ce terme, souvent chargé de nostalgie comme d'espoir, se cache un projet complexe mêlant souveraineté, transition écologique, aménagement du territoire et renouveau industriel. La France, fragilisée par les crises sanitaires et géopolitiques, a redécouvert sa dépendance pour des produits essentiels et la vulnérabilité de ses chaînes de valeur mondialisées. Relocaliser ne vise plus seulement à rapatrier des usines, mais à sécuriser l'approvisionnement, protéger la continuité économique et renforcer l'autonomie stratégique du pays.

Cet objectif s'inscrit aussi dans la transition écologique : réduire les distances parcourues par les marchandises, améliorer l'efficacité énergétique, soutenir l'économie circulaire. Les territoires, parfois marqués par la désindustrialisation, voient dans la relocalisation une opportunité de revitalisation et de création d'emplois. Mais cette ambition se heurte à des obstacles persistants : coûts élevés, manque de compétences, lourdeurs administratives, exigences technologiques.

La France porte désormais une vision structurée : faire de l'industrie un pilier de souveraineté et un moteur de transformation écologique. Cela suppose des politiques publiques cohérentes : incitations financières, planification territoriale, choix de filières stratégiques, modernisation des sites pour répondre aux objectifs de neutralité carbone. La relocalisation implique aussi un soutien massif à l'innovation, au numérique, à la robotisation et à la formation.

Les pouvoirs publics ont déjà engagé une dynamique notable. Le ministère de l'Agriculture promeut l'autonomie alimentaire et la relocalisation de certaines productions. Dans l'industrie, des dispositifs renforcent le "Fabriqué en France", tandis que Bpifrance accompagne les entreprises dans leurs démarches de réinternalisation. Une enquête de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) montre qu'un tiers des entreprises implantées à l'étranger envisagent un retour partiel. Le Parlement, lui, multiplie rapports et auditions pour identifier les freins à la réindustrialisation.

La Commission des affaires économiques joue un rôle majeur dans cette réflexion. Elle

a notamment contribué aux travaux de la commission d'enquête sur la désindustrialisation créée en 2025, qui a auditionné plus d'une centaine de personnalités et formulé autant de recommandations destinées à renforcer les investissements, simplifier les normes, soutenir les secteurs critiques ou adapter la formation. D'autres travaux, comme le rapport sur les circuits courts, montrent que la relocalisation concerne tout autant l'agriculture que l'industrie.

« Les territoires, parfois marqués par la désindustrialisation, voient dans la relocalisation une opportunité de revitalisation et de création d'emplois. »

Pour réussir durablement, la France devra articuler ambition industrielle, transition écologique et ancrage territorial. La relocalisation n'est pas un retour en arrière, mais la construction d'une industrie nouvelle : sobre, innovante, compétitive et profondément liée aux territoires. Elle représente une opportunité historique de reconquête de souveraineté, de modernisation économique et de réduction des fractures territoriales. Plus qu'un slogan, elle constitue désormais un horizon stratégique essentiel pour assurer l'avenir industriel du pays. ●



QUAND LA FRANCE SE RÉVEILLERA...

Dominique ESTROSI SASSONE

- Sénatrice LR des Alpes-Maritimes
- Présidente de la commission des Affaires économiques du Sénat



En 1973, Alain Peyrefitte marquait les esprits en publiant *Quand la Chine s'éveillera, le monde tremblera*. Aujourd'hui, sans doute écrirait-il que l'Europe tremble sous le coup du chantage aux terres rares, du risque de submersion de notre industrie automobile et de nos commerces par Shein ou Temu.

Si la Chine s'est éveillée, c'est nous qui nous sommes endormis ! Nous avons laissé partir notre industrie, du textile à la sidérurgie, croyant à une prospérité sans usine. Nous avons transféré nos technologies clés, du raffinage des terres rares à la construction des centrales nucléaires, pensant avoir toujours un train d'avance. Nous voulons être exemplaires en matière de décarbonation, sans voir que nous exportons nos émissions pour mieux importer des panneaux solaires, des éoliennes et des voitures électriques ! Aujourd'hui, le corset de conservatisme, d'idéologie et de réglementation qui paralyse l'Union européenne et la France a bien des similitudes

avec la Chine qui s'est fermée au monde, endormie pour plusieurs siècles et appauvrie.

C'est un tout autre destin que je souhaite à notre pays, c'est pour son réveil et le refus du déclin que je m'engage.

Pour cela, nous devons mener le combat de la relocalisation envisagée avec le spectre le plus large. On pense en premier lieu à la réindustrialisation. Mais il nous faut prendre en compte également les phénomènes de « décommercialisation », de « désagricolisation » et le danger bien réel de fuite des cerveaux. En effet, après la production, ce sont nos commerces qui risquent de disparaître car désintermédiés par les plateformes de l'e-commerce. En matière agricole, la balance commerciale de la France va devenir déficitaire en 2025 pour la première fois depuis des décennies marquant notre dépendance dans ce qu'il y a de plus fondamental : se nourrir. Enfin, nous prenons le risque avec une fiscalité confiscatoire et imprévisible de faire fuir les centres de décision des grandes entreprises, les entrepreneurs de la tech et les centres de recherche. Les débats de l'automne privilégiant la suspension de la réforme des retraites au détriment de l'industrie spatiale ou de la recherche me choquent...

« Nous avons laissé partir notre industrie, du textile à la sidérurgie, croyant à une prospérité sans usine »

Oui, nos certitudes sur notre « modèle » et la dette ont anesthésié notre pays. Le réveil est devenu absolument nécessaire. Il passe par une remise en ordre de nos finances pour retrouver crédibilité en

Europe et maîtrise de notre destin. Il passe par un rétablissement tous azimuts de la compétitivité du territoire français comme lieu de production, de recherche et de décision. Il passe par une levée des contraintes réglementaires pour permettre à nos agriculteurs et nos entrepreneurs d'affronter la compétition internationale. Il passe également par une prise de conscience que nous devons aujourd'hui mettre en place une stratégie industrielle et mercantile à l'exemple des pays émergents visant à remonter les filières et rattraper notre retard technologique en exigeant, à travers un jeu de préférence communautaire, de droits de douanes et de joint-ventures, un contenu européen minimum et des transferts de technologie. C'est la condition pour rattraper notre retard de croissance, de richesse par habitant et donc de pouvoir d'achat.

Certaines de ces mesures mettront des années, d'autres sont à prendre dès demain : éviter que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) ne tue nos céréaliers en renchérissant l'importation des engrais azotés dont nous sommes dépendants, en faisant sauter le verrou de 2035 qui donne la clé de notre industrie automobile à la Chine et en mettant fin à l'importation massive mais par petits colis de produits qui ne respectent ni nos normes, ni nos valeurs. ●



« FABRIQUÉ EN FRANCE » : LE DÉFI

Anne-Marie NÉDELEC

- Sénatrice App. LR de la Haute-Marne
- Membre de la commission des Affaires sociales
- Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises



Enfin, la relocalisation doit être pensée durablement dans tout ce que cela suppose : filières vertes, économie circulaire, montée en gamme des produits et formation des salariés. Relocaliser pour produire bas de gamme est une illusion à laquelle aujourd'hui plus personne ne croit. Face à la concurrence internationale, relocaliser ne peut s'envisager que pour produire mieux, plus durable et différencié, en cohérence avec les critères environnementaux et de qualité. Les politiques publiques vont devoir combiner incitations à l'investissement, soutien ciblé aux compétences et aux savoir-faire et évolutions réglementaires favorisant la traçabilité.

« Face à la concurrence internationale, relocaliser ne peut s'envisager que pour produire mieux, plus durable et différencié, en cohérence avec les critères environnementaux et de qualité. »

La relocalisation est d'évidence un chantier économique exigeant. Si la France veut réellement voir renaître des filières productives sur son sol, il ne suffit pas d'encourager le « Fabriqué en France » - sujet qui me tient particulièrement à cœur -, il faut d'abord rendre nos entreprises compétitives, puis permettre au label France de se développer comme un vrai levier de croissance et surtout de souveraineté. C'est précisément le message clair du récent rapport sénatorial que j'ai eu l'honneur de rédiger avec Franck Ménonville.

Deux idées simples mais trop souvent contradictoires doivent être conjuguées : compétitivité et ancrage local. Relocaliser, cela signifie accepter des coûts unitaires parfois plus élevés. Il est illusoire de penser qu'une entreprise reviendra produire en France si elle n'obtient pas des gains de productivité sans quoi elle se mettra inévitablement en difficulté structurelle. D'où la nécessité d'alléger les contraintes sur les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) pour les aider à moderniser leurs outils, à soutenir la R&D, et à industrialiser des procédés à haute valeur ajoutée. Le rapport insiste sur cette « compétitivité patriotique » : produire en France doit rimer avec performance.

Par ailleurs, il faut être conscient de l'enjeu fondamental que constitue la demande : produire pour qui ? La commande publique est un angle mort pour le Fabriqué en France : une partie importante des marchés sont alloués à des entreprises étrangères, générant un manque à gagner de plusieurs milliards d'euros. Pour transformer l'offre nationale, il sera nécessaire de réorienter une plus grande part des achats publics vers des entreprises françaises. L'équilibre à trouver ici est subtil car il reste nécessaire de maintenir des règles de mise en concurrence claires sans tomber dans un protectionnisme qui pourrait s'avérer contre-productif.

Le « Fabriqué en France » prospérera uniquement si les consommateurs et les entreprises ont confiance. Aujourd'hui, le manque de visibilité est un frein fondamental. Clarifier les règles, harmoniser et contrôler les labels, et accompagner les entreprises dans l'obtention de certifications sont des priorités concrètes. Sans cela, le « made in » restera un argument marketing qui n'apportera pas les effets souhaités, ou du moins pas à l'échelle désirée. D'autant qu'il semble y avoir une dichotomie entre le citoyen qui souhaite se tourner vers la production nationale et le consommateur qui a des réflexes plus mondialistes.

La relocalisation n'est donc pas une posture et ne peut plus être un slogan : cela nécessite une véritable stratégie. Pour réussir, il nous faut d'une part renforcer la compétitivité des entreprises (productivité, innovation, financement) et de l'autre structurer un « Fabriqué en France » autour d'un label fiable et lisible, soutenu entre autres par une commande publique attentive et des consommateurs informés. C'est ainsi que l'industrie française redeviendra un moteur d'emplois durables et surtout de souveraineté en ces temps troublés. La meilleure règle est celle qui s'applique à tous, importateurs compris. ●



RELOCALISER POUR NE PLUS DÉPENDRE

Olivier RIETMANN

- Sénateur LR de la Haute-Saône
- Membre de la commission des Affaires économiques
- Président de la délégation sénatoriale aux entreprises



La France vit un moment de vérité : partout, des sites industriels ferment, des savoir-faire disparaissent, des territoires s'effacent. Chaque fermeture affaiblit un peu plus notre capacité à produire, donc à décider. **Je refuse de considérer cette réalité comme une fatalité.** La désindustrialisation n'est pas un phénomène abstrait : elle mine l'attractivité des régions, prive nos PME et nos ETI d'écosystèmes indispensables, fragilise notre souveraineté. Les chiffres révélés récemment confirment une accélération préoccupante : lorsque 165 sites sont menacés en quelques mois, c'est l'architecture même du pays qui vacille.

Je défends depuis longtemps l'idée que la France ne peut pas vivre durablement comme une économie de services. Une nation qui renonce à produire renonce à créer de la valeur. L'industrie porte des emplois mieux rémunérés, une innovation ancrée dans le réel, une empreinte écologique maîtrisée grâce à des chaînes de valeur plus courtes. Elle porte surtout l'assurance de ne pas dépendre, pour ses médicaments ou ses composants stratégiques, de puissances parfois adverses. Relocaliser n'est pas un slogan : c'est l'unique voie pour redevenir maîtres de nos choix.

« Les entrepreneurs eux-mêmes me le disent : les freins restent plus puissants que les ambitions. »

Pourtant, malgré les discours, la réindustrialisation patine. **Les entrepreneurs eux-mêmes me le disent : les freins restent plus puissants que les ambitions.** Le foncier manque, les procédures étouffent l'initiative, la fiscalité décourage l'investissement, l'énergie demeure trop chère, la main-d'œuvre qualifiée fait défaut. Ce n'est pas l'envie d'entreprendre qui manque, c'est la possibilité d'agir. Je m'interroge donc : pourquoi la France ne parvient-elle toujours pas à lever ces obstacles que tous identifient ? Parce que l'État se contente trop souvent d'annonces quand il faudrait une vision. Parce que l'Europe demeure plus protectionniste que stratégique. Parce que nous restons naïfs face à des concurrents qui, eux, protègent et soutiennent massivement leurs industries.

Je crois à l'État stratège, non pas étouffant mais orientant. Le général de Gaulle avait su bâtir des filières entières en assumant des choix clairs. Aujourd'hui, relocaliser l'industrie du médicament ou sécuriser nos composants critiques exige la même détermination. L'Europe, elle aussi, doit cesser de se livrer désarmée aux puissances qui organisent leur avantage industriel. **La souveraineté ne se décrète pas : elle se construit.**

Au Sénat, les travaux de la Délégation aux entreprises sur le Made in France, tout comme la relance du groupe d'étude

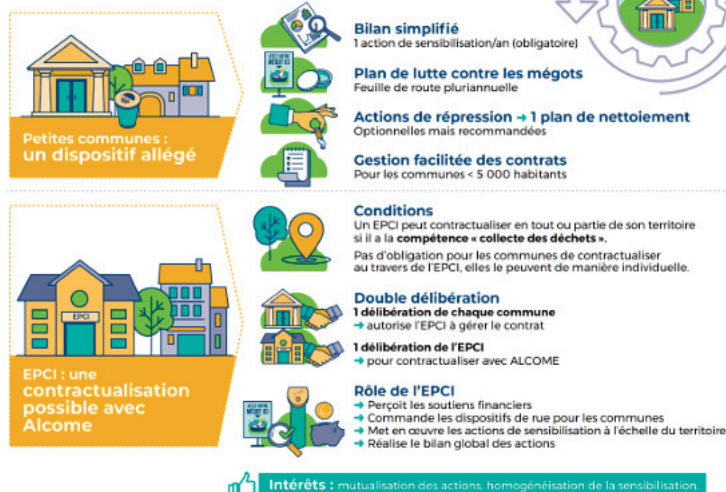
Industrie au sein de la commission des affaires économiques, montrent la voie. Ils démontrent qu'il est possible de créer un environnement propice en allégeant les charges, en supprimant les impôts de production, en sécurisant la transmission des entreprises, en réorientant la commande publique vers la production nationale, en utilisant pleinement nos outils comme le décret relatif aux investissements étrangers soumis à autorisation préalable. Je ne cesse de le marteler : **les solutions existent, mais il faut le courage politique de les mettre en œuvre.**

Relocaliser, c'est choisir la liberté plutôt que la dépendance. C'est croire que la France dispose encore de l'audace, des talents et de l'énergie nécessaires pour redevenir une grande nation industrielle. Je porterai cette conviction sans relâche : l'industrie n'est pas notre passé, elle est la condition de notre avenir. ●



Nouveaux contrats Alcome : un accompagnement élargi pour les collectivités

Les nouveaux contrats Alcome : ce qui change pour les EPCI et les petites communes



Nos soutiens

- **Soutien financier** annuel en fonction du nombre d'habitants de 0,5 à 2,08 €/hab./an
- **Soutien matériel** : dispositifs de rue et cendriers de poche
- **Accompagnement en sensibilisation** et mise à disposition de kits (sensibilisation, événements, etc).

Une approche adaptée aux bassins de vie et aux besoins des petites communes

Le contrat intercommunal répond à un constat partagé par les collectivités : les comportements de mobilité font qu'une grande partie des habitants circule entre plusieurs communes. Agir à l'échelle de l'intercommunalité permet donc de diffuser des messages cohérents, d'optimiser l'emplacement des équipements et de renforcer l'impact des campagnes de sensibilisation. Quant aux petites communes, elles n'avaient pas nécessairement les ressources administratives nécessaires pour gérer le contrat Alcome. Avec ce nouveau dispositif, la gestion est simplifiée pour leur permettre de mener des actions de réduction des mégots mal jetés.

Ces nouveaux contrats expriment la volonté d'Alcome de simplifier l'accès à ses soutiens et de poursuivre son déploiement sur l'ensemble du territoire, au plus près des besoins locaux. ●

Afin de renforcer son soutien aux territoires et de simplifier l'accès à ses dispositifs, Alcome déploie un nouveau modèle de contrats destiné aux intercommunalités (EPCI) et aux communes de moins de 5000 habitants. Agréé par l'État depuis 2021, l'éco-organisme accompagne les collectivités dans la prévention et la réduction des mégots jetés au sol, en proposant des équipements, des campagnes de sensibilisation et un soutien financier dédié.

Pourquoi un contrat EPCI ?

Jusqu'ici, chaque commune contractualisait individuellement avec Alcome. Cette organisation pouvait représenter une charge administrative importante, en particulier pour les petites municipalités.

Avec le nouveau contrat, la gestion du contrat est simplifiée pour les communes de moins de 5000 habitants et un EPCI à compétence

"collecte de déchets"* peut désormais porter un engagement unique au nom des communes volontaires de son territoire. Cette évolution permet de :

- mutualiser les démarches,
- harmoniser les actions de prévention,
- renforcer la cohérence territoriale,
- faciliter le suivi annuel du dispositif.

Les communes conservent leurs compétences locales et la mise en œuvre opérationnelle (installation des cendriers de rue, relais des campagnes...), tandis que l'EPCI centralise la gestion administrative et financière.

*A noter que les EPCI à compétence "propreté" continuent de pouvoir contractualiser.

LES ARDENNES : UN PÔLE COMPÉTITIF FACE À UNE CONCURRENCE ACHARNÉE

Pierre CORDIER

- Député App. Droite républicaine des Ardennes
- Membre de la commission des Affaires étrangères
- Secrétaire de la délégation aux Collectivités territoriales et à la Décentralisation



- plasturgie et de la chimie ;
- La mise en place d'un plan d'investissement pour moderniser les infrastructures industrielles ;
- L'accompagnement des entreprises dans leur transition vers l'industrie du futur.

Ces mesures ont permis de maintenir la compétitivité de l'industrie ardennaise et de créer de nouveaux emplois, malgré une concurrence européenne et internationale acharnée.

Pionnières en matière d'innovation technologique, les grandes entreprises locales stimulent une multitude de PME qui ont un maillage solide de compétences et d'expériences.

Les acteurs économiques ardennais se sont aussi engagés dans la

Le département des Ardennes, fort d'une longue tradition industrielle de plus de deux siècles, est l'un des plus industrialisés de France, avec près de 21 % de sa population active dans l'industrie. Ce développement a été permis par la présence de ressources naturelles essentielles comme le fer, le bois et l'eau.

Idéalement situées au cœur de l'Europe industrielle, les Ardennes sont reconnues pour leur savoir-faire et leur expertise dans la fonderie, la forge, l'estampage, le laminage, l'usinage, ou encore la galvanisation. Elles sont ainsi le 1er pôle français de

« Les élus et les entrepreneurs ardennais se mobilisent pour créer un environnement favorable à une industrie ardennaise hautement performante. »

mutation technologique par le procédé de la fabrication additive, l'intelligence artificielle et la robotique.

Le développement de l'imprimante 3D appliquée à la métallurgie va ainsi révolutionner le secteur. La plateforme technologique et scientifique PLATINIUM3D, née en 2015 à Charleville-Mézières, est dotée en équipements industriels de pointe pour fabriquer des pièces métalliques complexes et personnalisées. C'est un outil précieux qui permet aux entreprises de développer des prototypes de nouveaux produits, d'améliorer la productivité et de réduire les coûts.

Les élus et les entrepreneurs ardennais se mobilisent pour créer un environnement favorable à une industrie ardennaise hautement performante, notamment par la formation professionnelle pour répondre aux besoins de compétences des entreprises.

Les efforts mutualisés des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens du Centre régional d'innovation et de transfert de technologie et d'expertise en matériaux des Ardennes (CRIT-Mat), du pôle de compétitivité Materialia, et de l'Institut de Formation de Techniciens Supérieurs, en collaboration avec la plateforme technologique du Lycée Bazin de Charleville-Mézières, participent à l'amélioration des outils de production et à la montée en gamme des produits. Toutes ces entreprises, petites et grandes, ainsi que les laboratoires de recherches innovants

contribuent au rayonnement et au dynamisme des Ardennes à l'échelle internationale, et doivent être soutenus par les pouvoirs publics pour faire face à la concurrence intra-européenne comme internationale, en particulier face à l'Inde et la Chine.

Élu de ce territoire (la Vallée de la Meuse, Charleville, Revin, Givet), je veux rendre hommage à l'esprit toujours innovant des chefs d'entreprises et de leurs bureaux d'études, mais aussi aux employés et ouvriers courageux qui travaillent le métal de façon remarquable. Des entreprises rencontrent des difficultés liées à l'excès de normes et de charges ou au coût considérable de l'énergie. C'est le défi que nous devons relever en 2026 pour les accompagner ! ●



production de pièces de forge et d'estampage avec près de 30 % de la production nationale, et le 1er département producteur en fonderie avec 20 % de la production nationale de pièces moulées. La production ardennaise est en majorité destinée au secteur de l'automobile mais aussi du ferroviaire, du machinisme agricole, de l'aéronautique et de l'armement.

Ces dernières années, le département, les collectivités publiques et leurs partenaires ont mis en œuvre des mesures pour soutenir le développement de l'industrie, notamment :

- La création de la Technopole de l'Ardenne, pôle de compétitivité dédié aux industries de la métallurgie, de la

LA RELOCALISATION : PROMESSE POLITIQUE OU RÉALITÉ INDUSTRIELLE ?

Fabien GAY

- Sénateur CRCE-Kanaky de la Seine-Saint-Denis
- Vice-président de la commission des Affaires économiques
- Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises



Si la relocalisation revient dans les discours gouvernementaux, force est de constater une véritable dissonance entre promesses politiques et réalité industrielle dans notre pays.

La crise du COVID-19 a mis à jour la dépendance accrue de la France à l'égard de productions étrangères dans des domaines stratégiques, comme ceux relevant de besoins vitaux : médicaments, mais aussi alimentation ou pièces industrielles.

Cette perte de souveraineté est le résultat de délocalisations impulsées par les libéraux, férus d'un libre-échange débridé et d'une mise en compétition internationale de notre modèle industriel.

Une idéologie mortifère à l'origine d'un véritable désastre : le projet d'une France « sans usine » a conduit à une France aux travailleurs euses « sans emplois ».

Sur le plan social, des centaines de milliers de postes et de savoir-faire ont été détruits par des grands groupes préférant fermer les sites français pour les rouvrir dans des pays au moins disant social.

Sur le plan écologique, cette mondialisation a conduit à une augmentation globale de la pollution par une massification des flux de marchandises, dont les conditions de production ne respectent bien souvent pas les canons environnementaux européens, déjà largement insuffisants.

Le délitement de notre tissu industriel est indéniable : nos fleurons stratégiques ont été bradés, des milliers de bassins d'emplois ont été sinistrés, et nos brevets ont été pillés par des grands groupes voraces, encouragés par la passivité de l'État.

Cette situation dramatique contribue à expliquer ce léger infléchissement des libéraux, qui après nous avoir vendu les bienfaits d'une mondialisation débridée, annoncent désormais la relocalisation de la production.

Mais pour l'instant, les initiatives menées ne sont que du saupoudrage.

Avant d'envisager le rapatriement de certaines activités sur le sol

français, il est urgent de faire cesser l'hémorragie industrielle qui se poursuit dans notre pays, notamment chez les sous-traitants automobiles et aéronautiques, en légiférant pour responsabiliser les donneurs d'ordres sur la question sociale.

Ce dont nous avons besoin, plutôt que de lancer à grands bruits des initiatives ponctuelles, comme les plans France Relance ou France 2030, c'est d'une réelle planification qui assurerait la conservation et la relocalisation d'activités industrielles en France, en les articulant aux objectifs d'intérêt général, notamment celui de répondre aux besoins fondamentaux des populations.

Et les leviers pour agir ne manquent pas !

Dans les conclusions de la commission d'enquête consacrée aux aides publiques dont j'étais Rapporteur, nous avons dédié deux recommandations à cet objectif.

La première tend à conserver sur le sol français les emplois et savoir-faire, en exigeant des groupes le remboursement des aides publiques perçues pendant au moins deux ans, en cas de délocalisation.

La seconde tient à promouvoir la mise en production des activités de recherches et développement sur le sol français.

Actuellement, deux dispositifs participent à conserver l'innovation

et le dépôt de brevet en France : le CIR et l'IP Box. Cependant, dans une majorité de cas, l'industrialisation du produit des recherches ou des brevets ont lieu sur d'autres continents, et sont donc sans effet sur notre tissu industriel.

Nous avons donc proposé d'administrer un bonus au CIR pour les entreprises qui produiraient le résultat de leurs recherches en France.

Ces recommandations ont été votées à l'unanimité : elles doivent désormais être mises en œuvre, pour poser une première pierre garantissant la conservation comme la relocalisation vertueuse de la production en France, et ouvrirait la voie à une véritable stratégie industrielle, qui ne peut se faire sans planification ! ●



L'INDUSTRIE COMME FONDAMENT DÉMOCRATIQUE

Brice SOCCOL

► Politologue et essayiste, auteur de « L'écharpe et les tempêtes » (coécrit avec Frédéric Dabi, Editions de l'Aube).



Les crises récentes ont rappelé une vérité que l'on croyait dépassée : une nation qui ne produit plus ce dont elle a besoin renonce peu à peu à sa liberté. La désindustrialisation française (10,3% des emplois en 2020) n'est pas seulement un affaiblissement économique ; elle constitue une fragilisation politique et philosophique. À mesure que les usines se sont tues et les filières stratégiques délitées, la France a vu s'éroder sa capacité à décider par elle-même dans les domaines essentiels : santé, énergie, technologies, défense.

Le constat est largement partagé : la dépendance aux chaînes d'approvisionnement mondialisées nous expose à des chocs extérieurs que nous ne maîtrisons plus. Mais ce constat, s'il ne s'accompagne pas d'une vision, nourrit un sentiment d'impuissance. La question n'est donc plus de savoir s'il faut réindustrialiser, mais comment redonner sens à l'acte même de produire.

C'est dans ce contexte que de nombreuses initiatives politiques ont été mises en œuvre pour inverser la tendance : réforme du droit du travail, loi PACTE, programme d'investissements d'avenir, baisse des impôts de productions, ou plus récemment, le plan France 2030. Celui-ci vise à réorienter la trajectoire industrielle autour des technologies critiques, de l'innovation et de la transition écologique. Investir dans le nucléaire de nouvelle génération, les semi-conducteurs, l'hydrogène, l'alimentation durable, l'avion bas-carbone ou les biomédicaments n'est pas qu'un choix économique : c'est une tentative de replacer la maîtrise technologique au cœur de notre souveraineté.

Il serait pourtant naïf de croire qu'un plan d'investissement suffit. La reconquête industrielle exige une cohérence d'ensemble. La stratégie d'accélération des implantations industrielles, les efforts de simplification administrative, la volonté d'attirer des projets à haute valeur ajoutée — batteries, composants, industries vertes — répondent à une nécessité : recréer des conditions de production compétitives, tout en tenant compte des impératifs climatiques. Mais une politique industrielle durable ne peut s'appuyer sur la seule logique d'incitation. Elle suppose une continuité énergétique crédible, une capacité de formation renouvelée, et une vision partagée entre l'État, les entreprises, les territoires et nos concitoyens.

De nombreux défis attendent la réindustrialisation. Tout d'abord, une forte part d'incrédulité face à ce projet — « on a envie que

l'industrie revienne, mais on a quand même beaucoup de mal à penser que ce soit encore possible » ... L'impression partagée est celle de ne pas faire le poids face à la concurrence internationale. De nombreuses personnes que nous avons interrogées pensent également que le capital en qualité de savoir-faire semble définitivement perdu, certains mentionnant par exemple les conséquences de la réduction de 50% de la part du nucléaire décidée par François Hollande et poursuivie par Emmanuel Macron avant de faire machine arrière en 2021. Enfin, l'intérêt d'un retour de l'industrie se trouve nuancé en raison des représentations négatives associées à ce secteur (empreinte carbone, pollution, opacité, conditions de travail difficiles...). L'hypothèse d'un retour de l'industrie en France ne semble donc acceptable que sur des bases renouvelées.

La souveraineté industrielle n'est pas l'autarcie. Elle est la capacité à ne pas subir. Elle implique de produire ce qui compte, de sécuriser les biens essentiels, de comprendre que la dépendance n'est acceptable que lorsqu'elle est choisie, réversible et maîtrisée. Elle suppose aussi de reconnaître la valeur du travail productif, longtemps relégué au second plan dans un pays qui glorifie davantage le savoir abstrait que la maîtrise des savoir-faire. Elle suppose également du courage politique et de la pédagogie pour imposer des pénalités RSE sur les importations, dénoncer la surconsommation et l'obsolescence programmée, mettre en place un véritable « French business act », ajuster la TVA sur certains produits...

Philosophiquement, réindustrialiser signifie renouer avec une idée essentielle : une démocratie ne se maintient que si elle contrôle les conditions matérielles de son existence. Le politique ne peut pas prétendre orienter le destin collectif lorsque les ressorts de l'économie réelle lui échappent. En ce sens, l'industrie n'est pas un secteur parmi d'autres ; elle est une infrastructure de liberté et de souveraineté.

Les initiatives engagées depuis 2017 — relocalisations ciblées, soutien aux filières critiques, effort d'innovation — marquent un tournant après quarante ans de renoncements. Mais le chemin reste long. L'enjeu dépasse la seule conjoncture. Il s'agit de déterminer si la France veut demeurer un pays capable de façonner son avenir ou accepter qu'il se décide ailleurs. Ce sera certainement l'un des thèmes de la prochaine élection présidentielle.

Réindustrialiser n'est pas un retour en arrière. C'est, au contraire, la condition pour que le pays retrouve la maîtrise de son modèle, de sa transition écologique, de sa sécurité, de son autonomie démocratique et de l'aménagement de son territoire. Nous ne devons jamais oublier que l'industrie française a changé de visage territorial ; 65% de l'industrie se trouve dans les villes de moins de 20000 habitants qui ne représentent que 49% de la population. Réindustrialiser ces territoires, c'est lutter contre le déclin français et le sentiment de déclassement dont les conséquences politiques sont de plus en plus visibles élections après élections.

Dans un monde de rivalités technologiques et de ruptures géopolitiques, refuser cette bataille reviendrait à renoncer à ce qui a fait la grandeur la France. ●

SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE : LES DIRIGEANTS INQUIETS, MAIS À L'OFFENSIVE

Marc DEBETS

- Vice-Président non exécutif du groupe Cubik
- Fondateur de ByO et Apexagri



La souveraineté économique constitue un enjeu essentiel en France, dont les vives réactions à la liquidation du groupe Brandt montrent la dimension symbolique.

Depuis 5 ans, le groupe Cubik mène une étude réalisée par OpinionWay auprès de 500 dirigeants d'entreprises représentatives du tissu économique français. Les résultats 2026, dont nous présentons ici quelques chiffres avant la sortie officielle, permettent d'en comprendre les tendances de fond, mais aussi de lire les réactions des dirigeants face à l'actualité.

Deux notions essentielles : criticité et dépendance

La souveraineté économique s'appuie sur deux critères sur lesquels nous interrogeons les dirigeants. Le premier est la criticité des ressources : plus un élément est critique, plus il peut impacter la capacité de production ou la rentabilité. Le second est la dépendance vis-à-vis de l'étranger sur ces éléments critiques, en termes de production ou d'approvisionnement.

Si les matières premières étaient citées comme les plus critiques lors de nos premières enquêtes, au fil des ans nous voyons apparaître une criticité systémique sur tous les types de ressources : biens d'équipements, R&D, données...

Sur ces éléments critiques, la dépendance vis-à-vis de l'étranger touche plus d'1/3 des entreprises en moyenne. Depuis le Covid, les acteurs économiques ont en effet pris conscience qu'ils étaient fortement dépendants de producteurs étrangers.

Le manque de souveraineté affecte la croissance et la compétitivité

Toutes les tailles d'entreprises sont désormais affectées par le manque de souveraineté, même les PME. 33 % des dirigeants estiment que ce manque de souveraineté met en péril la capacité de croissance de leurs entreprises. Le lien entre souveraineté et croissance est donc clair, alors que d'autres pays ont fait de leur souveraineté industrielle un choix stratégique pour nourrir leur croissance. La compétitivité de la France face aux Etats-Unis et à la Chine ne progresse d'ailleurs pas : ils sont respectivement 87 et 89 % des dirigeants à l'affirmer.

Toujours pas de relocalisations massives en vue

Pour sortir de ces dépendances, la relocalisation n'est toujours pas une solution envisagée pour 87 % des dirigeants. Et ce pour trois raisons principales : le coût du travail, l'instabilité réglementaire et fiscale, et les difficultés à trouver du personnel qualifié. Ces données sont malheureusement corroborées par le solde négatif d'ouvertures-fermetures d'usines en France. (Cf. études Trendeo)

Deux solutions privilégiées : innovation et efficacité opérationnelle

Dans ce contexte difficile, les dirigeants semblent toutefois être à l'offensive. L'innovation, citée par 76 % (+13 pts) des dirigeants, et l'efficacité opérationnelle, citée par 67 % (+9 pts), semblent être les deux leviers essentiels de leur compétitivité à venir.

Sur le plan de la compétitivité, 83 % des dirigeants d'ETI et de grands groupes estiment que leurs investissements en performance opérationnelle (conseil et transformation) ont été efficaces. Cela fonctionne ! Mais les PME sont en retard, puisque seuls 37 % de leurs dirigeants estiment que leurs investissements dans ces domaines ne sont pas couronnés de succès.

Une conviction : le besoin d'un cadre fiscal et réglementaire stable

L'amélioration de notre souveraineté passera par une meilleure gestion des interdépendances stratégiques et l'anticipation des mutations technologiques. Seules l'innovation et la performance globale permettront à nos entreprises de garder un chemin de croissance possible. Mais pour cela, les chefs d'entreprises ont une attente forte : celle de disposer d'un cadre réglementaire et fiscal

« Le lien entre souveraineté et croissance est donc clair, alors que d'autres pays ont fait de leur souveraineté industrielle un choix stratégique pour nourrir leur croissance. »

stable, qui fait défaut depuis quelques années. Il s'agit d'un enjeu vital pour la croissance de nos entreprises ! ●

Sources : Sondage réalisé par OpinionWay pour le groupe Cubik, auprès de 501 dirigeants d'entreprises représentatives de l'ensemble du tissu économique en France. 5^{ème} édition.



RELOCALISER : TROP CHER, TROP COMPLIQUÉ, RÉSERVÉ À UNE ÉLITE ? NON !

Eric FLORIN

► Responsable de projets pour les collectivités chez Lumière, opérateur d'infrastructures et de service numérique



En 2025, des entreprises françaises prouvent le contraire : **Le Slip Français** fabrique ses t-shirts en coton bio tricotés en France dans une nouvelle usine en France à moins de 8 Euros ; **L'usine 1432** relance la production de pièces de vélos en Bourgogne ; **EverEver** va lancer son lave-vaisselle durable et réparable en Bretagne, et des centaines d'autres initiatives montrent que c'est possible.

Le problème ? Personne n'en parle assez. En tant que consommateurs et citoyens, nous avons le droit de savoir – et le pouvoir d'agir.

Des réussites... et des échecs qui alertent

Le Slip Français optimise ses chaînes pour proposer des t-shirts et sous-vêtements abordables, fabriqués ici. **1083** relocalise ses jeans et les étapes en amont sur tout le territoire. **Moulinex** rapatrie une partie de ses robots ménagers. **La Chouette** fabrique ses accessoires de cuisine en Bretagne.

Mais il y a aussi des échecs : **Kippit**, pionnière de l'électroménager durable, a voulu produire des bouilloires réparables à vie en France. Après un succès initial, elle a été liquidée en 2022 avant d'être reprise.

« Quelques réussites, beaucoup d'échecs. »

Vertige, qui promettait des bouilloires éco-conçues et garanties 10 ans, n'a pas survécu à ses difficultés financières et a fermé début 2024.

Ces histoires rappellent que l'innovation ne suffit pas : il faut un écosystème qui soutienne ces projets.

Brandt : un fleuron en danger

Les difficultés ne concernent pas que les jeunes pousses, elles touchent aussi des piliers ancrés sur nos territoires. **Brandt**, dernier grand fabricant français de gros électroménager, est en redressement judiciaire. Ses usines d'Orléans et

Vendôme, 700 emplois, sont menacées. Une reprise en Scop est envisagée, mais il faudrait 20 à 25 millions d'euros pour relancer l'activité. Ce cas illustre la fragilité du Made in France, malgré les discours volontaristes.

Relocalisation : des chiffres qui parlent

En 2024, **115 nouveaux sites industriels** ont vu le jour, dont 77 portés par des PME. Mais la dynamique s'essouffle : **9 patrons sur 10 excluent toute relocalisation en 2025**, contre 43 % en 2024. Après le Covid, on promettait une vague : sur 531 projets financés, seuls 33 ont été achevés en trois ans.

Pourquoi ? Coûts de production, pression des grandes surfaces, fiscalité instable. Résultat : quelques réussites, beaucoup d'échecs.

Que faire, dès maintenant ?

- **Consommateurs** : Acheter français, exiger la transparence. Chaque euro dépensé est un vote.
- **Citoyens** : Interpeller les élus, soutenir les initiatives locales.
- **Entreprises** : Saisir les dispositifs existants, innover avec des circuits courts.
- **Distribution** : l'accès aux produits au plus grand nombre doit nécessiter la mobilisation de la grande distribution généraliste et spécialisée
- **Pouvoirs publics** : Réserver une part des marchés publics aux PME françaises, créer un crédit d'impôt relocalisation, taxer les produits importés pour réduire l'écart de prix.

Conclusion

Relocaliser n'est pas un rêve. C'est une nécessité pour nos emplois, notre souveraineté, notre planète. Les réussites le prouvent, les échecs nous alertent : sans soutien collectif, ces projets disparaissent.●



RELOCALISER POUR LA SOUVERAINETÉ : L'IA ET L'USINE 4.0 REFONDENT LE CALCUL DE LA COMPÉTITIVITÉ

Zouhair KASMI

► Expert en DevOps, cloud et intelligence artificielle, auteur d'une pétition auprès de l'AN pour relocaliser la production essentielle
► Président de Zokastech



La France est confrontée, depuis des décennies, aux conséquences d'une désindustrialisation structurelle qui menace son autonomie stratégique. L'affaiblissement de notre tissu productif se reflète dans une part de l'industrie dans le PIB qui s'établit à 13,7 % en 2024, et un déficit commercial en biens persistant, estimé autour de 80 milliards d'euros.

Cette situation engendre une vulnérabilité critique dans des secteurs vitaux, notamment l'électronique, les produits pharmaceutiques et l'industrie chimique, dont la forte dépendance aux intrants importés est source de fragilité en cas de chocs d'approvisionnement. Relocaliser la production de biens stratégiques n'est donc plus un choix économique marginal, mais un impératif de résilience nationale.

L'Intelligence artificielle : nouveau paradigme de la compétitivité

Le principal obstacle à la relocalisation a longtemps été le différentiel de coût de la main-d'œuvre. Cependant, la quatrième révolution industrielle, pilotée par l'Intelligence artificielle (IA) et la robotique, change radicalement cette équation. L'adoption de l'usine 4.0 permet de créer des unités de production "plus flexible, agile, compétitive à l'échelle mondiale".

L'automatisation avancée et l'impression 3D réduisent l'importance relative du coût de la main-d'œuvre tout en permettant la production décentralisée, en petites séries et sur mesure. La compétitivité bascule ainsi de la seule recherche du coût unitaire vers la capacité à servir rapidement le client avec des biens personnalisés (compétitivité hors-prix).

Cette flexibilité logistique, combinée à une réduction des chaînes de valeur, allège par ailleurs le besoin en fonds de roulement (BFR) traditionnellement important, lié aux stocks massifs, renforçant la solidité financière des projets de relocalisation.

Toutefois, pour transformer la relocalisation physique en souveraineté pleine et entière, il est essentiel d'intégrer la dimension numérique. Si l'IA et le Cloud Manufacturing sont les infrastructures des futures usines, il ne saurait être question de substituer une dépendance matérielle (aux composants étrangers) à une dépendance logicielle (aux plateformes et aux systèmes de cybersécurité étrangers). La politique de relocalisation doit donc englober la maîtrise des technologies numériques critiques.

L'Architecture législative pour ancrer l'action

Pour concrétiser cette vision, l'action publique doit lever les freins majeurs que sont le financement à long terme et la complexité

administrative. Les cinq mesures législatives proposées constituent une architecture cohérente et nécessaire :

1. Créer un Crédit d'Impôt Exceptionnel pour les biens stratégiques Ce mécanisme doit être ciblé pour financer les coûts initiaux d'investissement (CAPEX) dans les technologies 4.0. Pour être efficace et obtenir l'approbation européenne, il doit dépasser le cadre restrictif des aides de minimis et s'orienter vers des projets qui contribuent directement à l'autonomie stratégique et à la transition écologique, légitimant ainsi un soutien exceptionnel.

2. Mettre en place un Fonds Souverain Public-Privé (FSPP) Le financement de l'industrie française repose historiquement sur l'endettement, ce qui pénalise les stratégies de développement à long terme. La création d'un FSPP est essentielle pour fournir le capital patient nécessaire aux projets industriels lourds. Ce fonds doit se positionner en complémentarité stratégique avec les initiatives existantes comme France 2030 (qui finance l'émergence) et Bpifrance, en se concentrant sur le financement des phases de déploiement et de commercialisation des solutions technologiques matures, telles que celles soutenues par les Projets Importants d'Intérêt Européen Commun (PIIEC).

3. Simplifier et accélérer les procédures administratives La réduction du risque temporel pour les investisseurs est un levier majeur de l'attractivité. Il est impératif d'instaurer un régime "Fast-Track" généralisé, inspiré des lois récentes visant l'accélération de la production d'énergies renouvelables (ENR) ou la construction nucléaire.

Cette simplification doit permettre de minimiser les délais d'autorisation et d'éviter les redondances réglementaires.

4. Renforcer la préférence nationale dans les marchés publics Le droit européen interdit la préférence nationale directe. L'approche doit être indirecte et légale. Le Code de la commande publique offre la possibilité de fortement pondérer les critères d'attribution en faveur des objectifs de développement durable, du coût du cycle de vie et des conditions d'exécution. Les usines relocalisées, basées sur l'excellence environnementale et sociale de l'Industrie 4.0, seront naturellement avantagées par ces critères. Par ailleurs, l'Instrument relatif aux Marchés Publics Internationaux (IPI) doit être activement utilisé au niveau européen pour garantir la réciprocité d'accès aux marchés des pays tiers, protégeant ainsi nos industries relocalisées de la concurrence déloyale.

Le Prérequis : Former le capital humain

Ces investissements massifs dans le capital physique n'atteindront leur plein rendement que si le capital humain est adapté aux exigences de l'Usine du futur. Le déficit de compétences est critique : 65 % des recrutements en robotique/automatisation et 58 % en gestion des données sont jugés difficiles en France. La politique de relocalisation doit donc intégrer un volet massif de formation professionnelle (notamment par des Licences Professionnelles ciblées en IA et Robotique) et d'accompagnement de la main-d'œuvre. C'est la condition essentielle pour garantir l'acceptabilité sociale de l'automatisation et pour s'assurer que la relocalisation crée des emplois de haute qualité, moins précaires et mieux rémunérés.

L'alignement de l'urgence stratégique, de la faisabilité technologique et d'un engagement politique fort via ces cinq piliers permet à la France non seulement de rétablir son équilibre productif, mais de devenir un leader de l'industrie européenne du 21^e siècle. ●

La Revue du Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique, économique et des territoires

POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI, ABONNEZ-VOUS AU TROMBINOSCOPE

Ce magazine est divisé en 2 parties :

- 1 Des tribunes rédigées par des personnalités **politiques** françaises (ministres, parlementaires et élus locaux) et **économiques** autour de thèmes d'actualité.
- 2 • **Photos, biographies et attributions** d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.
- Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.



bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope - Service abonnement - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - trombinoscope@propublic.fr

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- ☐ La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 295 €HT soit 311,23 €TTC
- ☐ **Le lot 2026** (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle au prix de 890 €HT soit 938,95 €TTC
- ☐ Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données du site www.trombinoscope.com au prix de 1750 €HT soit 1970,95 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port offerts.

☐ M. ☐ Mme.

NOM / Prénom :

Entreprise ou Organisme :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. :

E-mail :

Je joins mon règlement par :

- ☐ Chèque (à l'ordre de TROMBIMEDIA)
- ☐ Mandat
- ☐ Paiement en ligne sécurisé sur www.trombinoscope.com

☐ Je réglerai à réception de facture

Date

Signature

TRIBUNES

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS : UNE LENTE TRANSITION



La rénovation énergétique des bâtiments s'est imposée comme l'un des éléments clés de la transition écologique. En 2024, les bâtiments (résidentiels et tertiaires) comptaient pour 43 % de la consommation énergétique française. Le secteur du bâtiment représente à lui seul 27 % des émissions de gaz à effet de serre dans l'hexagone. Le marché de la rénovation atteint 16,7 milliards en 2023 selon l'Ademe. Mais en 2023, seuls 50 à 100 000 rénovations résidentielles ont été effectuées, loin de l'objectif étatique de 550 000 à 600 000 rénovations par an d'ici à 2030. Un rythme lent au vu des objectifs de la loi de 2015 qui établit que l'« ensemble des bâtiments du parc immobilier français doit atteindre le niveau basse consommation » d'ici à 2050.

En France, de nombreuses aides publiques existent pour encourager les ménages à entreprendre les travaux de rénovation : MaPrimeRénov', prêt à taux zéro, crédits d'impôt. Mais les restes à charge peuvent rester élevés, les barrières administratives peuvent se révéler un réel frein, et les décisions collectives (de copropriété par exemple) peuvent être lentes. Des villes, telles que Rennes, proposent désormais un bonus aux logements qui ont atteint la performance Bâtiment basse consommation (BBC). L'Etat, lui, durcit le ton. Les bâtiments tertiaires de plus de 1000 mètres carrés devront réduire leur consommation énergétique de 40 % d'ici à 2030. La loi Climat et résilience interdit progressivement la location de passoires thermiques. Le Haut-Commissariat à la stratégie et au plan estime qu'un investissement supplémentaire de 20 à 30 milliards d'euros annuels sera nécessaire en cette décennie, accompagné de la création de 170 000 à 250 000 emplois dans la rénovation énergétique d'ici à 2030.

Mailys Khider

Rénovation énergétique : radiographie d'un chantier législatif depuis huit ans

Depuis l'élection d'Emmanuel Macron et les trois législatures qui ont suivi, le dossier de la rénovation énergétique des bâtiments s'est très rapidement imposé à l'agenda des parlementaires. Petite revue de détail des activités depuis les 3 dernières législatures des mandats Macron avec l'aide de Follaw.sv, plateforme de veille sociétale et des affaires publiques et législatives.

Un chiffre tout d'abord fait froid dans le dos. Codata, une société spécialisée dans la collecte de données immobilières. L'enjeu de la rénovation énergétique est effectivement de taille tant pour le poids financier de la facture énergétique des citoyens que pour l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 par la France. Or aujourd'hui, le bâtiment est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. Il représente 27 % des émissions de CO2 du pays et près de 45 % de la consommation d'énergie finale.

Plusieurs temps forts législatifs

La 15^{ème} législature (Juin 2017 – Juin 2022) a jeté les premières fondations de la rénovation énergétique. A travers la loi Energie & Climat promulguée en novembre 2019, l'objectif est notamment de cibler en priorité les passoires thermiques, une expression qui désigne des logements dont la consommation énergétique se situe dans la classe F ou G du certificat d'économie d'énergie (CEE) mis en place depuis 2006. Cette catégorie pèse à elle seule 20 % des émissions de gaz à effet de serre de la France. Il est à noter à ce propos que le sujet de la rénovation énergétique est étroitement corrélé dans les débats parlementaires à celui de la précarisation énergétique. Les dites passoires sont en effet souvent occupées par des familles modestes ou précaires qui se ruinent en chauffage à cause d'une isolation déficiente et parfois la vétusté du bâtiment.

C'est d'ailleurs dans cette optique que MaPrimeRénov' a été lancée en janvier 2020. Cette aide financière de l'État français vise à encourager la rénovation énergétique des logements, en finançant une partie des travaux d'isolation, de chauffage ou de rénovation globale pour les propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés. Elle est calculée selon les revenus du foyer, la nature des travaux et l'amélioration énergétique obtenue, avec des montants plus élevés pour les ménages aux revenus bas.

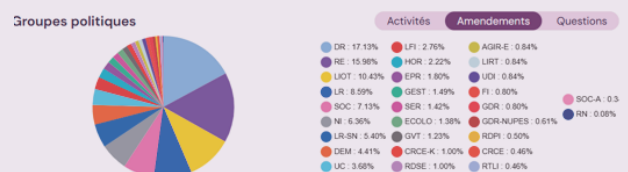
Les 16^{ème} et 17^{ème} législatures (respectivement Juin 2022 à Juillet 2024 et Juillet 2024 à aujourd'hui) n'ont jamais cessé d'entretenir cette dynamique bien que la réforme de MaPrimeRénov' en 2024 ait suscité quelques couacs en donnant la priorité à des chantiers de rénovation globale plutôt que des travaux simples (changement de fenêtres, isolation des combles ou des murs). Néanmoins, la loi Climat & Résilience promulguée en août 2021 a permis de donner un coup d'accélérateur à la rénovation énergétique en ciblant encore plus drastiquement les passoires thermiques avec l'introduction de l'obligation d'audit énergétique pour les logements de classe G et F mis en vente et du gel des loyers dans ces mêmes logements.

Des parlementaires particulièrement engagés

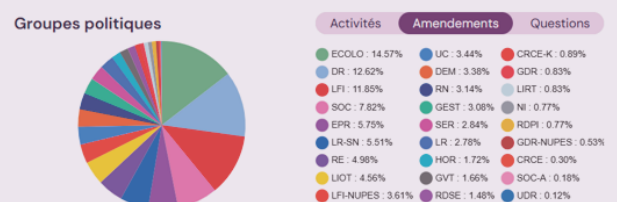
Sur les bancs de l'Assemblée nationale et du Sénat, la rénovation énergétique (souvent couplée à la question de la précarisation) a fait l'objet d'un travail constant de la part des élus pendant ces trois dernières législatures. Si l'on regarde le nombre d'amendements déposés au fil de celles-ci, on constate un accroissement significatif. Les cinq années de la 15^{ème} législature ont enregistré 1 653 amendements sur le sujet. La volumétrie et la fréquence vont alors croître de manière très exponentielle pour la 16^{ème} législature avec 1 692 amendements en l'espace de 2 ans (là où la précédente a duré 5 ans) et 927 à ce jour pour l'actuelle législature (soit un rythme très honorable compte-tenu de l'instabilité parlementaire).

Lorsqu'on passe à l'examen des groupes parlementaires les plus investis et actifs en matière de travaux législatifs sur la rénovation énergétique, il est assez intéressant de noter au fil du temps, des

15^{ème} législature (juin 2017 – juin 2022)



16^{ème} législature (juin 2022 – juillet 2024)



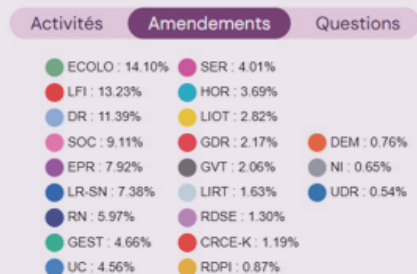
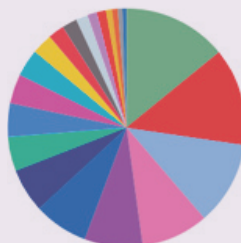
Connectez-vous dès maintenant sur Follaw.SV, et accédez gratuitement et simplement à votre veille 100 % personnalisée en fonction de vos enjeux : <https://app.follaw.sv/>

variations en fonction des étiquettes d'appartenance des uns et des autres. Sous la 15^{ème} législature, les groupes de la Droite républicaine (LR et UDI) et de la majorité présidentielle (En Marche et ses alliés) sont nettement à la manœuvre dans les débats. A eux seuls, ils pèsent pour un tiers des amendements déposés, loin devant les groupes LIOT (10,43 %) et socialistes (7,13 %).

La 16^{ème} législature va rebattre quelque peu les cartes. C'est désormais le groupe écologiste qui se distingue en étant à l'origine de 14,57 % des amendements étudiés et celui de la France Insoumise (11,85 %). Le groupe socialiste et la Droite restent à leur vitesse de croisière tandis que la majorité présidentielle se fait nettement moins contributrice (5,75 %). C'est d'ailleurs sous cette législature que les aides à la rénovation vont apparaître et substantiellement augmenter, notamment à destination des ménages les plus modestes qui seront les grands bénéficiaires de MaPrimeRénov'. Pour la législature actuelle, la proportion ne varie guère même si les partis situés sur la gauche de l'échiquier politique restent toujours autant engagés (environ 38 % des amendements déposés).

17^{ème} législature (juillet 2024 à ce jour)

Groupes politiques

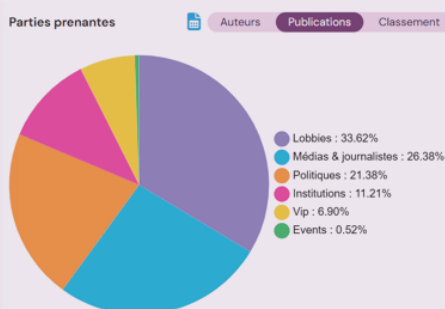


Les lobbies veillent au grain

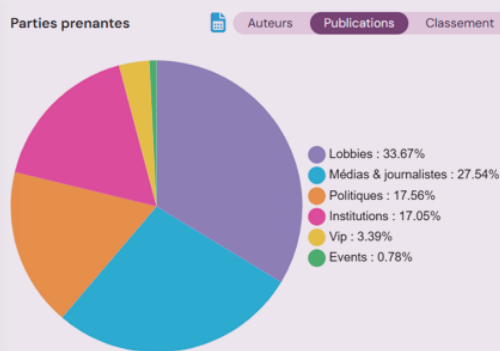
Au-delà des débats sur les bancs des assemblées, quatre propositions de loi sont depuis mars et mai 2025 en première lecture. Dans ces batailles d'amendements, les différents représentants d'intérêt n'auront pas été en reste. Tout particulièrement durant les 16^{ème} et 17^{ème} législatures où les parlementaires ont fait l'objet de nombreuses suggestions d'aménagements des textes législatifs autour de la rénovation énergétique. Sans réelle surprise, on retrouve les fédérations professionnelles de la construction et du bâtiment en pointe avec la CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) et la FFB (Fédération française du bâtiment) et sa branche syndicale du Grand Paris avec respectivement 131 et 125 plaidoyers et documents techniques publiés.

Autre acteur à se manifester régulièrement : la FNAIM (Fédération nationale de l'immobilier) auteur de 58 publications. Enfin, certaines entreprises ne sont pas inactives. Parmi celles qui occupent assidument le terrain, on trouve Effy (société de conseil et d'accompagnement des particuliers en rénovation énergétique avec 169 publications et Saint-Gobain (production et transformation de matériaux pour la construction et l'habitat) avec 60 publications.

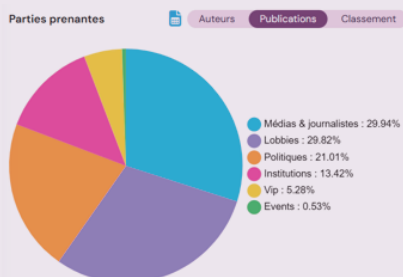
15^{ème} législature (juin 2017 – juin 2022)



17^{ème} législature (juillet 2024 à ce jour)



16^{ème} législature (juin 2022 – juillet 2024)



Au-delà des affaires réglementaires et publiques qu'ils mènent auprès des parlementaires, ces mêmes acteurs savent faire porter et entendre leurs voix, en particulier dans les médias qui ont abondamment couvert le sujet de la rénovation énergétique. Depuis la 15^{ème} législature, lobbies et médias représentent quasiment la moitié des prises de parole sur le dossier.

PLACER LE PATRIMOINE AU CŒUR DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET DE L'ADAPTATION DES LOGEMENTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Michaël WEBER

- Sénateur socialiste, écologiste et républicain de la Moselle
- Membre de la commission de l'Aménagement du territoire et du Développement durable
- Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques



Le patrimoine est devenu une ressource pour l'architecture contemporaine et la rénovation énergétique. La rénovation des bâtiments a, en effet, tout à gagner à s'inspirer de savoir-faire traditionnels et de faire usage de matériaux peu transformés, locaux et biosourcés, typiques des bâtis anciens, pour un gain en confort thermique et en durabilité du parc immobilier existant.

La réhabilitation du bâti ancien, qui constitue le tiers du parc immobilier existant, est un enjeu de la transition énergétique. Mais au-delà de ce bâti, les principes de l'architecture bioclimatique, littéralement ce « qui vit avec le climat », doivent irriguer l'ensemble de la rénovation du parc, pour des logements tirant pleinement avantage des ressources de leur environnement.

C'est la raison pour laquelle l'architecte et les entreprises artisanales doivent être pleinement investis dans la réhabilitation et la rénovation énergétique des bâtiments. Actuellement les rénovations thermiques sont réalisées dans la grande majorité des

cas par des entreprises de travaux qui cherchent avant tout à minimiser les coûts, en choisissant essentiellement des solutions standardisées et des matériaux à haute empreinte carbone, issus de filières industrielles.

On s'aperçoit combien la dégradation du patrimoine du quotidien concourt à l'uniformisation des paysages.

Mais surtout, des travaux de rénovation inadaptés peuvent causer la perte des qualités intrinsèques aux modes constructifs anciens, à commencer par la capacité de régulation naturelle de la température et du taux d'humidité. Elle peut être la cause de l'apparition de pathologies, réduisant potentiellement l'espérance de vie du bâtiment et portant atteinte au confort et à la santé des occupants.

Les isolants synthétiques présentent généralement une empreinte carbone importante, liée à leur production mais également à leur transport et à leur installation. Le soutien à une filière de rénovation du patrimoine ordinaire, reposant sur des matériaux biosourcés et géosourcés, comme le bois, le chanvre, la paille ou encore la terre

crue et la pierre sèche, à faible impact environnemental, est donc une nécessité. Ces matériaux offrent d'excellentes performances thermique et hygrométrique, mais ils contribuent également à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en raison du faible impact environnemental de leur production et de leur capacité à stocker du carbone. Le recours à ces ressources permet aussi de favoriser une économie locale qui concourt à

« Des travaux de rénovation inadaptés peuvent causer la perte des qualités intrinsèques aux modes constructifs anciens, à commencer par la capacité de régulation naturelle de la température et du taux d'humidité. »

la vitalité des territoires, tout en réactivant les savoir-faire traditionnels.

Outre les matériaux, les patrimoines ont beaucoup à nous dire sur l'organisation de l'espace, l'orientation des pièces et la cohérence globale du bâti pour bénéficier au maximum des apports naturels gratuits en chaleur et en luminosité en hiver, et en ombre et en fraîcheur l'été.



Organisées en pièces de vie et pièces de service, l'organisation intérieure du bâtiment permet de favoriser, hiver comme été, les comportements thermiques favorables pour optimiser la circulation de l'air et de la lumière. Le bâti dépend ainsi beaucoup moins d'équipements énergivores de ventilation, de luminosité artificielle, de chauffage, ou de climatisation, offrant des pistes d'économie d'énergie et d'adaptation au climat à moindre coût. Des « écogestes » simples permettent ainsi de diminuer la pollution et d'améliorer son environnement.

Le logement de demain sera avant tout un logement réhabilité. Un diagnostic patrimonial et une conception bioclimatique sont cruciaux pour mener à bien tout type de réhabilitation, pour comprendre le temps long du bâtiment et l'adapter au changement climatique. ●

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : RETROUVER ENFIN UNE AMBITION À LA HAUTEUR !

Julie LAERNOES

- Députée Écologiste et social de la Loire-Atlantique
- Membre de la commission des Affaires économiques
- Membre du Conseil national de la transition écologique



durablement les émissions. En renforçant l'ingénierie territoriale, en sanctuarisant les budgets, en structurant une filière pérenne et en garantissant l'accès de toutes et tous aux rénovations performantes, nous pouvons faire de ce chantier du siècle une réussite collective.

À l'heure où la France s'apprête à publier une nouvelle SNBC, un sursaut s'impose. Car la rénovation énergétique n'est pas seulement un impératif climatique : c'est aussi un enjeu social, économique et de souveraineté. D'abord, les tensions sociales autour du coût de l'énergie rappellent combien cette transition est indispensable pour protéger les ménages, en particulier les 3,1 millions déjà en situation de précarité énergétique. Ensuite, le secteur du bâtiment traverse une crise de main-d'œuvre et de visibilité qui ne pourra être résolue qu'avec une politique stable, lisible et durable. Enfin, tant que nos logements dépendent massivement des fossiles, et dans ce contexte du gaz en particulier, nous resterons vulnérables aux crises géopolitiques comme à d'éventuelles nouvelles hausses brutales des prix.

L'État doit désormais retrouver l'ambition qu'un bon nombre de françaises et de français, ainsi que les territoires, portent déjà. La rénovation énergétique doit devenir une priorité nationale ! ●

A lors que s'achève la COP 30 à Belém et que nous célébrons les dix ans des accords de Paris, un constat s'impose : la France n'est pas sur la trajectoire climatique qu'elle s'était elle-même fixée. Selon le CITEPA, les émissions nationales ne devraient diminuer sur toute l'année 2025 que de 0,8 %. Nous sommes très loin des -5 % annuels nécessaires entre 2022 et 2030 pour respecter nos propres engagements climatiques.

« Les émissions liées au chauffage des logements, bureaux et commerces ont bondi de 5,2 % au premier trimestre 2025, soit un million de tonnes de CO₂e »

Dans ce contexte, tout appelle à une accélération massive de la rénovation énergétique des bâtiments et des logements, qui représentent à eux seuls 23 % des émissions nationales. Pourtant, la tendance est inverse : les émissions liées au chauffage des logements, bureaux et commerces ont bondi de 5,2 % au premier trimestre 2025, soit un million de tonnes de CO₂e supplémentaires. Cette hausse n'est pas un accident : elle révèle une politique de la rénovation laissée en jachère, qui laisse filer à la fois nos émissions et les factures des ménages.

En effet, les gouvernements qui se sont succédés ces dernières années auraient pu, auraient dû, faire de la rénovation énergétique l'un des grands chantiers nationaux. C'est pourtant l'inverse qui s'est produit. Les budgets consacrés aux aides publiques à la rénovation diminuent toujours plus chaque année, les périmètres se restreignent et les règles changent sans cesse. En bref, les dispositifs ont connu une succession de stop and go, qui ont perturbé les ménages comme les artisans et tous les acteurs de cette filière. Et malgré les alertes, loin d'infléchir cette trajectoire politique, le gouvernement cède désormais chaque jour un peu plus aux sirènes de la droite et de l'extrême droite, qui remettent en cause le calendrier d'interdiction des passoires thermiques et souhaitent démolir nos objectifs climatiques. Ce renoncement politique est d'autant plus grave qu'il intervient alors que le Haut Conseil pour le Climat alerte sur le fléchissement de la baisse des émissions et sur l'incapacité de la politique actuelle à garantir l'atteinte des objectifs climatiques de 2030 et 2050.

Pourtant, des solutions existent. En tant qu'écologistes, nous ne cessons de le rappeler : la rénovation énergétique est un levier puissant de justice sociale, de relance économique locale et bien sûr de transition écologique. Dans les villes que nous administrons, nous démontrons chaque jour qu'un engagement politique clair sur cet enjeu crée des emplois, réduit les factures, améliore la qualité de vie et diminue



EN UKRAINE COMME EN FRANCE, LA RÉNOVATION THERMIQUE SAUVE

Guillaume GONTARD

- Sénateur Écologiste-Solidarité et territoires de l'Isère
- Président du groupe Écologiste-Solidarités et territoires
- Membre de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées
- Vice-président de la délégation sénatoriale aux entreprises
- Rapporteur de la Commission d'enquête sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique



La rénovation thermique des logements est une politique on ne peut plus consensuelle et efficace. C'est bien évidemment une politique qui favorise le pouvoir d'achat, en réduisant les factures d'énergie, et la justice sociale la plus évidente, en luttant contre la précarité énergétique et l'insalubrité. C'est la politique écologique par excellence - alors que l'habitat représente 20 % de nos émissions de gaz à effet de serre - puisqu'elle opère à la fois une transition énergétique des modes de chauffage et la diminution de la consommation d'énergie pour le chauffage et le refroidissement. C'est une politique qui crée de l'activité économique partout sur le territoire et fait vivre directement ou indirectement des milliers de TPE/PME employant, à date, près de 600 000 personnes (données de la CAPEB). C'est également une politique fondamentale de résilience et de souveraineté alors que 36 % de nos logements sont chauffés au gaz naturel dont 16 % provient encore de Russie et vient alimenter l'effort de guerre de Vladimir Poutine. Près de 4 ans après le début d'une guerre impérialiste qui menace jusqu'à l'existence de l'Union européenne, la France et l'Union, de manière totalement incompréhensible, achètent toujours à la Fédération de Russie, des hydrocarbures, de l'uranium enrichi et des engrais azotés pour des

montants très nettement supérieurs à celui de l'aide que nous fournissons en parallèle à l'Ukraine pour se défendre. Cette dépendance aux ressources naturelles de l'ennemi risque de nous tuer aussi certainement que la seringue d'héroïne tuera celui qui ne parvient pas à s'en passer.

Pour toutes ces raisons, et alors que la France et l'Europe consacrent un effort budgétaire colossal à leur réarmement pour assurer la défense du continent, il est invraisemblable que la politique nationale de rénovation énergétique connue sous le nom de sa subvention phare « Ma Prime Rénov' » fasse l'objet d'un tel abandon des pouvoirs publics, obsédés par le rabot budgétaire de courte-vue. Après un effort louable en loi de finances initiale pour 2024, avec un budget porté à près de 4 milliards d'euros, le montant de Ma Prime Rénov' a été plusieurs fois amputé pour atteindre moins de 2 milliards dans le budget 2026 en cours d'examen, soit son niveau le plus bas depuis 2020...

Cette politique de stop and go incessant est insupportable. Elle désoriente nos concitoyens, elle insécurise les professionnels de la filière, elle fait prendre à la France un retard coupable sur ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Le rapport sénatorial transpartisan que j'ai commis en 2023 préconisait au contraire de porter les crédits de Ma Prime Rénov' autour de 5 milliards d'euros annuels et de les stabiliser via une loi de programmation budgétaire. Notre défense en bénéficie, il n'y a pas de raison qu'une politique aussi essentielle à notre résilience n'en bénéficie pas également. Toute une filière le demande.

Si la rénovation thermique est une politique centrale de décarbonation, elle est bien plus que cela. C'est une politique indispensable d'adaptation au réchauffement climatique. Ce qui est

« Il est invraisemblable que la politique nationale de rénovation énergétique connue sous le nom de sa subvention phare « Ma Prime Rénov' » fasse l'objet d'un tel abandon des pouvoirs publics »

en jeu n'est rien de moins que l'habitabilité de millions de logements, notamment de centre villes, centre-bourg, hiver comme été. La France compte près de 5 millions de passoires thermiques, plus de 15 % des résidences principales. Mais le froid, aussi terrible soit-il, est loin d'être le seul problème. Aujourd'hui, ce sont plus des deux tiers de nos compatriotes qui ont déjà souffert de la chaleur dans leur logement (source IPSOS), en 2050, ce sera, selon l'ADEME plus du quart de nos logements qui sera inhabitable l'été. Comme le grand froid, la canicule tue. Plus personne n'en doute dans notre pays depuis 2003.

Alors qu'un logement correctement conçu peut supporter, avec un bilan carbone tout à fait raisonnable, les températures extrêmes auxquelles nous serons soumis demain, saborder Ma Prime Rénov' c'est sacrifier des soldats ukrainiens dans le Donbass comme nos compatriotes les plus fragiles. Un sursaut s'impose d'autant qu'un tel effort budgétaire n'emporte que des avantages ! ●



BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Cécile JOLLY

- Économiste au département travail emploi et compétences du Haut-commissariat à la stratégie et au plan
- Autrice de la note d'analyse sur les besoins en main-d'œuvre d'ici à 2030 pour mener la rénovation énergétique des bâtiments



Responsible de 25 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France, dont 18 % liées à son exploitation¹, le bâtiment et sa rénovation constituent un levier incontournable pour atteindre les cibles nationales de décarbonation. Rénover massivement de manière performante et décarboner les systèmes de chauffage (sortir du fioul et réduire le gaz) exige un effort d'investissement, estimé entre 20 et 30 milliards d'euros par an supplémentaires d'ici 2030². Au-delà de la difficulté à mobiliser le capital nécessaire, la rénovation énergétique peut être freinée par une pénurie de main-d'œuvre dans un secteur déjà confronté à de fortes difficultés de recrutement.

En effet, les besoins supplémentaires en emplois pour réaliser l'ensemble des travaux de rénovation énergétique d'ici 2030 se situent entre 170 000 et 250 000 emplois supplémentaires par rapport à 2019³. Ces besoins de recrutement nationaux masquent des disparités régionales : les besoins de rénovation devraient être plus élevés dans les territoires où sont concentrés les logements les plus énergivores (les passoires énergétiques), les modes de chauffage les plus carbonés (fioul, gaz), et dans les régions les plus froides ayant besoin d'être chauffées plus longtemps et intensément. Dans une trajectoire bas carbone renforcée à l'horizon 2030, la dynamique d'emploi dans le bâtiment des Hauts-de-France et du Grand Est fait ainsi quasiment jeu égal avec celles des régions Ouest et Sud, de la Bretagne à la Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont la douceur du climat limite les besoins de rénovation.

Or, la main-d'œuvre qui exerce aujourd'hui dans la construction n'est pas nécessairement localisée là où les besoins de rénovation sont les plus importants. En effet, le quart Nord-Est où le froid impose la plus forte intensité de chauffage, de même que les zones rurales où le fioul est le plus répandu, sont aussi des territoires en marge de la croissance nationale, soit que leurs habitants aient plutôt tendance à partir vers d'autres régions, soit que leur solde naturel soit très négatif (du fait du vieillissement). Ce ne sont donc pas des zones où la construction neuve est dynamique, limitant le potentiel de réallocation d'emplois vers la rénovation.

Les besoins de recrutement ne se limiteront pas à l'avenir aux seules créations de postes. Il faudra également remplacer les professionnels qui vont partir en retraite d'ici la fin de la décennie. Si l'on ajoute aux créations d'emploi les départs en fin de carrière des seniors, 635 000 postes seraient ainsi à pourvoir d'ici 2030 dans les métiers du bâtiment (37 % de l'emploi actuel). Or, le nombre de jeunes débutants risque d'être insuffisant pour les occuper, en particulier parmi les ouvriers qualifiés du second œuvre et du gros œuvre dont la moyenne d'âge est élevée. Il pourrait en résulter des difficultés accrues de recrutement si les actifs déjà en poste dans d'autres professions ne s'y reconvertissent pas ou si les chômeurs et les immigrés ne les rejoignent pas. Les tensions actuelles pourraient s'accroître très fortement en Île-de-France, dans une moindre mesure en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Occitanie et en Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour éviter que les pénuries de main-d'œuvre ne freinent le rythme de la transition énergétique, il faut à la fois s'atteler aux causes

« La main-d'œuvre qui exerce aujourd'hui dans la construction n'est pas nécessairement localisée là où les besoins de rénovation sont les plus importants. »

structurelles qui affectent l'attractivité des métiers en améliorant leurs conditions de travail, leur rémunération ou leur mixité mais aussi agir sur le volume de travailleurs disponibles et sur la qualité des travaux de rénovation énergétique. Cela implique d'adapter quantitativement et qualitativement l'offre de formation. Proposer de nouvelles modalités de formation en intégrant les nouvelles compétences spécifiques de la rénovation énergétique devra aller de pair avec une adaptation des places et des spécialités dans les cursus en fonction des besoins spécifiques des territoires. ●



1. Voir : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/23064_decarbonation-batiment.pdf

2. Jolly Cécile, Robinet Alice et Cousin Camille. Rénovation énergétique des bâtiments : quels besoins de recrutements en 2030 et dans quels territoires ? La Note d'analyse, n° 126. France Stratégie, Dares, septembre 2023, 16 p.

3. Ibid

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : INVESTIR AUJOURD'HUI POUR ÉCONOMISER DEMAIN

Guillaume PERRIN

► Directeur d'Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE)



Enjeu environnemental, de maîtrise des dépenses publiques et de qualité du service au citoyen, la rénovation énergétique des bâtiments ne peut être une variable d'ajustement budgétaire. Face aux défis climatiques et à la hausse durable des coûts de l'énergie, les collectivités sont en première ligne. Elles rénovent des écoles souvent vieillissantes, modernisent les mairies, renforcent la performance des équipements sportifs et culturels, et rendent leurs bâtiments plus résilients. Ces actions très concrètes permettent de réduire les charges, de préserver les services publics de proximité et d'améliorer le confort des usagers au quotidien.

Moins d'investissements aujourd'hui, plus de dépenses demain

Depuis 2021, la facture énergétique des collectivités a parfois doublé ou triplé. Cette tension sur des budgets déjà contraints

« Reporter les travaux, c'est prolonger des consommations élevées et renoncer à des économies qui pourraient être immédiates. »

réduit mécaniquement leur capacité à moderniser leur patrimoine. Pourtant, une large partie des 280 millions de mètres carrés de bâtiments publics doit être rénovée pour réduire de 50 % leurs consommations d'ici 2040. Pour les écoles seules, un rapport du Sénat estime l'effort nécessaire à 40 milliards d'euros.

L'équation est simple : chaque euro non investi aujourd'hui coûtera plus cher demain. Reporter les travaux, c'est prolonger des consommations élevées et renoncer à des économies qui pourraient être immédiates. Investir dans la rénovation énergétique, c'est aussi soutenir l'emploi local et la filière du bâtiment, qui a perdu 20 000 salariés en 2024. La dynamique enclenchée permet de conforter des entreprises, de préserver des savoir-faire et de structurer une filière indispensable à la transition énergétique. Donner aux collectivités les moyens d'agir.

Une dynamique solide s'est engagée. En 2023, communes, départements et régions ont investi près de 2 milliards d'euros dans la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, soit deux fois plus qu'en 2018. Mais pour atteindre les objectifs nationaux de décarbonation, 3,2 milliards d'euros supplémentaires par an seraient nécessaires. D'autant que la transposition de la directive européenne sur l'efficacité énergétique (DEE) abaissera le seuil d'assujettissement de 1 000 m² à 250 m², un défi supplémentaire pour les petites communes, souvent dépourvues de compétences techniques, dont la plupart des bâtiments devront désormais être rénovés.

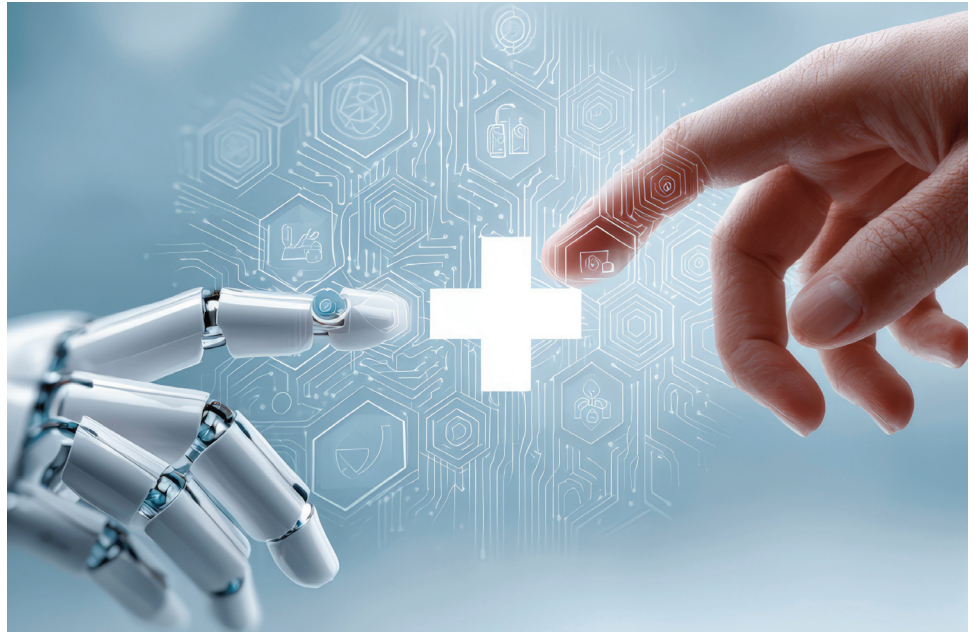
Au-delà du financement, l'ingénierie territoriale est donc déterminante. Les collectivités, qui méconnaissent l'état de leur bâti, sont demandeuses d'un accompagnement renforcé pour structurer leurs diagnostics énergétiques, prioriser leurs bâtiments, définir des plans pluriannuels d'investissement et sécuriser leurs opérations. C'est en particulier le cas des petites communes, démunies face à la technicité des enjeux.

Assurer un cadre technique et budgétaire clair et stable

Les collectivités doivent pouvoir programmer des rénovations ambitieuses, souvent pluriannuelles, qui supposent une planification fine et un pilotage dans la durée. Les dispositifs existants, les programmes de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), ont démontré leur efficacité, avec des économies d'énergie mesurées dépassant les 40 % sur les rénovations intégrales accompagnées. La stabilité de ces outils est essentielle : elle permet aux territoires de s'engager, de monter en compétence et de planifier des rénovations d'ampleur. Les collectivités n'attendent pas des aides exceptionnelles, mais un cadre lisible, cohérent et durable ainsi qu'un accompagnement technique continu pour agir. ●



RELOCALISATIONS ET INNOVATION : LA FRANCE EN QUÊTE DE SOUVERAINETÉ SANITAIRE



En 2020, la dépendance en matière sanitaire de la France et de l'Europe vis-à-vis d'autres pays, notamment de la Chine, a été mise en évidence par la pandémie de Covid-19. Aujourd'hui, environ 80% des principes actifs pharmaceutiques sont produits hors de l'Union européenne, ainsi que de nombreux vaccins et médicaments. Face à ce déséquilibre, assurer une souveraineté sanitaire est devenu un enjeu national, européen et global. Il s'agit de garantir l'accès à des médicaments, des vaccins et des équipements, en temps normal, mais aussi en temps de crise (pandémies, catastrophes naturelles), et de ne pas subir les choix d'autres pays, les conditions géopolitiques changeantes et les soubresauts du marché.

Pour se diriger vers un modèle plus souverain, relocaliser semble primordial. Le Plan France 2030 prévoit un soutien à des projets visant à relocaliser une partie de la production, ainsi qu'une relocalisation de la production de médicaments essentiels. Le programme prévoit aussi 7,5 milliards d'euros d'investissements dans la santé, dont 3,5 milliards pour aider à la production de médicaments innovants. Car encourager la recherche, le développement, l'innovation, renforcer les capacités industrielles, et mener une politique coordonnée au niveau européen sont autant de pas à franchir et à maintenir afin de gagner en autonomie. L'Union européenne, de son côté, constitue des réserves stratégiques de médicaments à travers la Health emergency preparedness and response authority, afin de se prémunir de pénuries et de dépendances excessives.

Maily Khider

MÉDICAMENTS : L'URGENCE D'UNE SOUVERAINETÉ RETROUVÉE

Bruno BELIN

- Sénateur Ratt. LR de la Vienne
- Vice-président de la commission des Finances
- Secrétaire de la délégation sénatoriale à la prospective
- Membre du Conseil de surveillance chargé du suivi et du contrôle de la recherche et de la mise en œuvre d'alternatives aux produits phytopharmaceutiques contenant une ou des substances actives de la famille des néonicotinoïdes



Cette stratégie fragilise toute la chaîne, en particulier l'industrie pharmaceutique, déjà bousculée par la mondialisation des principes actifs. En France, les prix sont 30 % inférieurs à la moyenne de l'OCDE : dans un marché mondialisé, les laboratoires privilégient les pays qui rémunèrent mieux. Pas en France ! À petits prix, grandes pénuries !

« Après quarante ans de délocalisations, la France ne produit plus qu'un tiers des médicaments qu'elle consomme et a chuté du rang de premier producteur européen à celui de cinquième. »

Doliprane, Repatha, Trulicity... Depuis la crise du COVID, les pénuries de médicaments se multiplient, touchant aussi bien les traitements courants que les thérapies longues, vitales pour des milliers de patients. En 2023, 37 % des Français déclaraient avoir été confrontés à une rupture. Cette situation inquiète et oblige les pharmaciens à rationner leurs stocks pour continuer à soigner le plus grand nombre.

Les pharmacies restent pourtant un pilier du système de santé : présentes partout sur le territoire, elles offrent chaque jour une réponse de santé immédiate, sans rendez-vous, souvent gratuitement. Lors de la pandémie, elles ont joué un rôle décisif mais c'est aussi à ce moment qu'elles ont découvert l'ampleur des pénuries : la demande explose, les stocks de paracétamol fondent. Au pays du Doliprane, le coup de la panne passe mal ! Incapable de produire un vaccin, la France a dû acheter à prix fort celui du Royaume-Uni, après avoir oublié rapidement que celui-ci venait de sortir du marché européen en choisissant le Brexit quelques semaines auparavant. Au pays de Pasteur, quel désespoir !

Si, dans les deux dernières décennies du XX^e siècle, la généralisation du tiers-payant a permis aux officines de développer leur chiffre d'affaires, la dérive du « trou de la Sécurité sociale » est à chercher ailleurs. Les traitements représentent moins de 10 % du budget de l'Assurance maladie. Pourtant, l'Etat poursuit sa politique de prix toujours plus bas, avec pour objectif de réduire la dépense.

S'ajoutent à cela d'autres faits majeurs qui sont venus noircir la production chimique, préalable indispensable à la production de médicaments comme l'explosion du site AZF de Toulouse en 2001, et l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen en 2019. Mais sans industrie, point de salut. Sans argent, la recherche s'assèche. Les médicaments des années 2030 s'inventent ailleurs.

Après quarante ans de délocalisations, la France ne produit plus qu'un tiers des médicaments qu'elle consomme et a chuté du rang de premier producteur européen à celui de cinquième. La majorité des molécules essentielles, notamment les génériques, sont désormais fabriquées en Asie, créant une dépendance critique.

N'oublions pas l'aberration de Sanofi de vouloir vendre, en octobre 2024, son produit phare qu'est le Doliprane à un fonds de pension américain pour pouvoir financer, selon la firme, de nouvelles recherches.... Le gouvernement a alors été obligé de réagir en entrant au capital de l'entreprise pour sauver ce qu'il peut. Restaurer notre souveraineté passe pourtant par la relocalisation de chaînes de production en France et en Europe, et par un modèle économique plus équilibré.

Le Sénat l'a compris en lançant en 2023 une commission

d'enquête. Ses 36 recommandations appellent à trouver des solutions d'urgence contre les pénuries mais surtout à s'attaquer aux causes structurelles des tensions et des ruptures. Les conclusions sont nettes : la souveraineté pharmaceutique française passe d'abord par une révision des prix, condition indispensable à la relocalisation, à la survie de l'industrie et à la sécurité d'approvisionnement. Reste à savoir si les responsables politiques auront le courage de reconnaître que la santé a un coût et que ne pas l'assumer revient à laisser notre système s'éroder. ●



UN CHOIX DE PROTECTION ET DE RESPONSABILITÉ

Marie-José ALLEMAND

- Députée Socialistes et App. des Hautes-Alpes
- Membre de la commission des Lois constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration générale de la République
- Membre du groupe d'études Déserts médicaux et accès aux soins



Cette reconquête doit aussi passer par une meilleure anticipation. Nous devons établir une cartographie précise des vulnérabilités, disposer de stocks réellement opérationnels, et renforcer l'alerte sur les molécules exposées à des ruptures. L'absence de visibilité a un

« La souveraineté sanitaire n'est pas une nostalgie industrielle ni un repli. C'est un choix stratégique. »

La crise du Covid a mis en lumière une réalité que nous étions nombreux à pressentir : la France et l'Europe ont perdu une part décisive de leur souveraineté sanitaire. Ruptures de stocks, dépendance aux chaînes d'approvisionnement asiatiques, fragilité de la production de principes actifs, manque de visibilité industrielle : notre continent a découvert que sa sécurité sanitaire dépendait de décisions prises ailleurs.

Cette situation n'est pas seulement un risque logistique. C'est un risque politique. Une nation qui ne peut pas garantir à sa population l'accès continu à des médicaments essentiels n'est plus pleinement souveraine. Et une Union européenne qui dépend à plus de 70 % de substances actives produites hors de son territoire ne peut pas prétendre être stratégique.

Reconquérir cette souveraineté exige un changement de méthode. Nous ne pouvons pas nous contenter de relocalisations ponctuelles ou d'annonces symboliques. Il faut une politique industrielle cohérente, inscrite dans le temps long, ciblée sur les médicaments critiques, et fondée sur des engagements fermes entre l'État, l'Europe et les industriels. La diversification des sites de production, le soutien aux biotechnologies, la sécurisation des approvisionnements en matière première, la capacité à produire rapidement en cas de crise : tout cela doit relever d'une stratégie, pas d'un catalogue d'intentions.

coût : celui de la dépendance et, parfois, de la mise en danger des patients.

La souveraineté sanitaire est enfin un enjeu démocratique. Elle suppose de clarifier les responsabilités entre l'Union européenne, les agences, les États membres et les industriels ; de renforcer la transparence sur les chaînes de valeur ; et de donner aux autorités publiques les moyens de piloter réellement la politique du médicament, depuis la recherche jusqu'à la distribution.

Au Parlement, nous devons poursuivre ce travail : sécuriser les financements publics, soutenir les filières de production, contrôler l'exécution des engagements industriels, et inscrire dans la loi une approche plus résiliente de la chaîne du médicament. Les débats actuels sur les pénuries, les prix, l'innovation thérapeutique ou la recherche publique montrent combien il est urgent d'articuler la justice sociale, l'ambition industrielle et la sécurité sanitaire.

La souveraineté sanitaire n'est pas une nostalgie industrielle ni un repli. C'est un choix stratégique, un choix de protection et un choix de responsabilité. La France et l'Europe disposent des compétences scientifiques, des capacités industrielles et des talents nécessaires. Il leur reste à fédérer ces forces dans un projet clair : celui d'une autonomie sanitaire réelle, au service de nos concitoyens et de notre solidarité européenne. ●



LA SOUVERAINETÉ SANITAIRE : UN IMPÉRATIF FACE À LA FINANCIARISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

Olivier HENNO

- Sénateur UC du Nord
- Vice-président de la commission des Affaires sociales
- Membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques



60 % du financement repose aujourd'hui sur la tarification à l'activité (T2A), se trouve enfermé dans une logique de productivité incompatible avec son rôle. Cette mécanique comptable pousse les établissements à privilégier la quantité d'actes plutôt que leur pertinence, ce qui affaiblit la qualité du soin et épuise les équipes. Nous devons évoluer vers un financement hybride et pluriannuel, permettant aux établissements de remplir leurs missions de service public sans craindre le déficit structurel. La lutte contre les effets nocifs de la financiarisation concerne aussi l'industrie pharmaceutique. Le prix de certains traitements innovants dépasse désormais les 100 000 euros par patient, suscitant une tension croissante entre impératifs industriels et capacité d'accès pour la population. Il est essentiel d'imposer une transparence totale sur les coûts de production, de contrôler les marges abusives et de pouvoir recourir à des licences obligatoires lorsque l'accès à un médicament vital est menacé.

La crise sanitaire a mis en lumière la fragilité de notre souveraineté en matière de santé. Nous avons mesuré, parfois durement, que près de 80 % des principes actifs pharmaceutiques utilisés en Europe étaient fabriqués en dehors du continent, principalement en Asie, et que la France a connu en 2022 plus de 1 500 signalements de pénuries ou risques de pénuries de médicaments, un chiffre multiplié par dix en dix ans.

« Relocaliser une partie des chaînes industrielles, notamment pour les antibiotiques, les anticancéreux et les équipements critiques, n'est pas un luxe mais une nécessité stratégique. »

Enfin, restaurer notre souveraineté sanitaire suppose une gouvernance tournée vers l'anticipation et la prévention. Alors que moins de 3 % de nos dépenses de santé sont consacrées à la prévention, contre

Ces constats révèlent le double effet d'une financiarisation progressive et de la politique du moindre prix qui a conduit à délocaliser des productions essentielles, à privilégier le moins-disant industriel et à appliquer, y compris dans nos hôpitaux, des mécanismes incompatibles avec la mission de soin. Je veux le dire avec gravité : nous ne pouvons plus accepter que des décisions motivées par des impératifs de rendement l'emportent sur la sécurité sanitaire de la nation.

Pour sortir de cette dépendance, nous devons reprendre la main sur la production des biens médicaux stratégiques. Relocaliser une partie des chaînes industrielles, notamment pour les antibiotiques, les anticancéreux et les équipements critiques, n'est pas un luxe mais une nécessité stratégique. Nous devons également sécuriser nos approvisionnements : la France, qui ne disposait que de quelques semaines de stock pour certains produits vitaux en 2020, doit désormais instaurer des stocks stratégiques nationaux obligatoires, contrôlés par les pouvoirs publics. Cette reconquête passe aussi par une indépendance scientifique renforcée. Alors que la recherche publique en santé représente environ 0,8 % du PIB, nous devons l'élever au niveau des standards des pays les plus innovants. Les investissements publics doivent garantir que les innovations issues de fonds publics restent accessibles au public, avec des clauses de retombées obligatoires. Nous devons protéger notre propriété intellectuelle et soutenir les biotechs françaises, qui peinent encore à se financer face au poids croissant de fonds internationaux des États-Unis, de Chine ou d'Inde.

Dans le même temps, la régulation de la financiarisation doit devenir un axe central de notre action. L'hôpital public, dont près de

près de 6 % dans certains pays européens, nous devons renforcer nos politiques de santé publique, lutter contre les inégalités territoriales et redonner une place centrale aux professionnels dans les décisions. La France dispose de tous les atouts nécessaires pour redevenir pleinement autonome : un système de soins d'excellence, des chercheurs de niveau mondial, un tissu industriel capable de renaître si on lui offre un horizon stable. Ce qui nous manque, ce n'est pas le savoir-faire, mais la volonté politique d'affirmer clairement que la santé n'est pas un marché comme les autres. Restaurer notre souveraineté sanitaire n'est pas un simple choix administratif : c'est une obligation morale. C'est garantir que jamais la vie des Français ne dépendra de décisions financières prises à des milliers de kilomètres. C'est redonner à la nation la maîtrise de ce qui constitue son bien le plus précieux : l'égalité d'accès à la santé. ●



SANTÉ : FACE À NOTRE DÉPENDANCE CROISSANTE AUX ÉTATS-UNIS, L'EUROPE DOIT AGIR !

Frédéric PACOUD

► Président de l'Établissement français du sang (EFS)



En mars 2020, la pandémie de Covid-19 paralyse le monde. Partout, la santé devient la première des priorités politiques. En France, d'importants moyens financiers sont déployés pour sauver des vies.

Pourtant, cinq ans plus tard, la santé mondiale est plus que jamais fragilisée, notamment par des décisions de l'administration américaine : retrait de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), suppression des aides au développement, menace d'augmentation des taxes sur les médicaments importés, etc. Dans un monde où l'accès aux soins dépend de chaînes mondialisées, cette situation présente un risque pour les patients et citoyens du monde entier.

Le cas des médicaments dérivés du plasma l'illustre de manière frappante. Le plasma, composant liquide du sang, contient des protéines vitales pour traiter des déficits immunitaires et des maladies rares. En France, les besoins dépassent largement la production nationale : nous importons près des deux tiers de ces médicaments des États-Unis, où la collecte est rémunérée, loin du modèle éthique du don. Cette dépendance touche toute l'Europe.

Et si demain, le président américain interdisait l'export de plasma et de traitements qui soignent pourtant des milliers de patients en France et en Europe ? Les conséquences seraient immédiates pour plus de 500 000 patients français. Ce serait le cas de Margaux, 7 ans, atteinte d'une maladie rare et qui, sans son traitement, ne pourrait ni courir ni même tenir un stylo. Des milliers de personnes qui souffrent de maladies du système immunitaire se trouveraient diminuées.

Devant ce risque, mobilisons-nous pour accroître la souveraineté sanitaire de l'Europe. Car une Europe de la santé plus forte, ce sont des vies sauvées tous les jours.

La France a pris récemment la décision de développer les capacités de sa filière de production de médicaments dérivés du plasma. L'État a confié pour cela à l'EFS la mission stratégique d'accroître la collecte nationale de plasma. L'« Ambition plasma » vise ainsi à mobiliser 330 000 donneurs d'ici 2028, soit presque le double d'aujourd'hui, grâce à l'ouverture de nouvelles maisons du don, à des moyens renforcés et à une promotion du don plus ambitieuse. Ce projet structurant permettra de réduire progressivement notre dépendance aux importations américaines.

Le temps est venu d'amplifier cette démarche à l'échelle européenne. La France doit endosser le rôle d'une force motrice pour bâtir une véritable Europe de la santé, capable d'assurer l'accès de ses citoyens aux médicaments essentiels, quels que soient les aléas géopolitiques. Des initiatives se lancent partout en Europe et méritent d'être soutenues, comme par exemple la campagne « Commit to plasma » lancée par l'association European Blood Alliance pour inciter les États européens à développer des programmes publics de collecte de plasma et renforcer la souveraineté sanitaire de l'Union européenne. Cette initiative réunit



« La France doit endosser le rôle d'une force motrice pour bâtir une véritable Europe de la santé »

également des associations de donneurs de sang et de patients du continent, mais aussi des fractionneurs publics de plasma, des collecteurs, comme l'EFS, des hôpitaux et des médecins.

La souveraineté sanitaire dans ce domaine repose sur un sursaut citoyen et sur la solidarité. Chaque jour, donneurs et bénévoles font vivre cette chaîne de générosité au service des patients. Ils en sont les premiers artisans. Notre gratitude et notre reconnaissance à leur égard sont immenses.

N'attendons pas une nouvelle crise pour agir. Engageons-nous dès maintenant pour répondre aux besoins des patients en médicaments dérivés du plasma. ●

RELOCALISATION DE MÉDICAMENTS : UN DÉFI STRUCTUREL

Frédéric PIERRU

► Membre de la Commission médico-économique et de santé publique à la Haute Autorité de santé (HAS)



Les pénuries de médicaments, surtout parmi les plus anciens, ont été mises en pleine lumière publique du fait de la pandémie de Covid-19. Les gouvernements européens ont été contraints d'accélérer leurs réflexions sur leur dépendance à l'égard de l'Asie, principalement la Chine et l'Inde. Il s'agit en effet d'un problème structurel dont on peut légitimement craindre qu'il ne s'aggrave encore dans les années à venir. Les chiffres sont à cet égard édifiants. En ce qui concerne la France, environ 475 médicaments étaient en rupture de stocks ou menacés de l'être en 2018. En 2022, ce chiffre avait grimpé à hauteur de 3700. En 2023, 5000 signalements de pénuries ou de tension d'approvisionnement ont été rapportés par l'ANSM. En 2023, 37 % de la population française déclaraient avoir été confrontés à des pénuries de médicaments.

Différentes listes de médicaments essentiels ont été établies et sont régulièrement actualisées, d'autres ont vu récemment le jour (les médicaments critiques pour l'UE), même si elles n'ont pas toutes le même objectif. Toutes cependant ont pour mérite de mettre en évidence par leur allongement régulier que le défi n'est pas conjoncturel mais structurel. Comment expliquer une telle situation face à laquelle nombre d'États tentent d'apporter des réponses, notamment en relocalisant la production de médicaments dits essentiels ? De fait, la consommation mondiale augmente avec la mise en place de systèmes d'assurance maladie universelle dans les pays pauvres.

Cependant ce sont les chaînes allant de l'amont, la production, à l'aval, qui sont en cause. Les grandes multinationales du médicament sont entrées dans le jeu de la financiarisation et ont tendance à prioriser leur production sur les médicaments innovants qui sont les plus coûteux et à délaisser les médicaments essentiels mais dont la formule est tombée dans le domaine public. Leurs

filiales génériques font les frais des exigences de rentabilité réclamées par les actionnaires : la tentation est de les vendre même si elles dégagent des chiffres d'affaires en hausse. Au surplus, l'optimisation de la chaîne de valeur va de pair avec la concentration et la délocalisation des sites de production de médicaments pourtant essentiels, et il règne une opacité certaine en la matière. Pour le moment, les actions entreprises par les gouvernements, comme les plans de gestion des pénuries n'ont guère eu d'impact.

« L'optimisation de la chaîne de valeur va de pair avec la concentration et la délocalisation des sites de production de médicaments pourtant essentiels, et il règne une opacité certaine en la matière. »

Les sanctions, souvent d'un faible montant, pèsent peu sur les choix stratégiques des grands groupes. Les incitations à la relocalisation de la production de médicaments essentiels – tout relocaliser est une utopie tant le processus est avancé depuis 40 ans, mettant en place un effet de cliquet – peinent eux aussi à recouvrer une souveraineté sanitaire même partielle : les hausses de prix ou encore les participations publiques au financement n'ont guère suscité l'intérêt des producteurs. De fait, il n'y a pas de solution magique comme l'a montré le récent rapport de l'OCDE sur la sécurisation des chaînes d'approvisionnement. Selon elle il convient d'abord d'en finir avec l'opacité, d'améliorer la visibilité et de mieux exploiter l'information tout au long de la chaîne d'approvisionnement ; de mieux structurer le marché, notamment par des achats groupés entre pays, de diversifier l'offre, de faciliter les échanges et d'harmoniser les exigences réglementaires. Si l'on s'en tient à la France, il conviendrait de reformuler les appels d'offre de façon à « sécuriser » les débouchés d'éventuels sites de production français ou européens. Ce n'est pas le cas pour les appels d'offres actuels. En effet, les États sont pris dans des logiques contradictoires : confrontés à des pénuries liées à des dysfonctionnements en amont, ils peuvent se satisfaire d'acheter des médicaments à des prix défiant toute concurrence et produits sur quelques sites chinois ou indiens. ●



REBÂTIR LA SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE PAR LA PRÉVENTION : UNE NOUVELLE STRATÉGIE SANITAIRE

Anne SÉNÉQUIER

► Chercheuse, codirectrice de l'Observatoire de la santé mondiale de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS)



Nous avons découvert nos fragilités sanitaires le jour où les antibiotiques ont commencé à manquer. Antipsychotiques indisponibles, vaccins dépendants de chaînes mondialisées. La France et l'Europe ont soudain compris que leur capacité à soigner ne leur appartenait plus totalement. La souveraineté pharmaceutique s'est imposée au rang des priorités.

Relocaliser les productions critiques et diversifier les chaînes d'approvisionnement : ces chantiers doivent se construire à l'échelle européenne. Mais la véritable souveraineté ne se mesure pas au nombre d'usines rapatriées, mais à notre capacité à rester en bonne santé. Nous ne pouvons être autonomes en tentant de soigner les dégâts d'un monde pathogène. Nous le serons en empêchant qu'il les produise. Car cette dépendance n'est pas un accident : notre modèle de développement fabrique de la pathologie à grande échelle. La souveraineté commence bien avant la pharmacie : elle se joue dans la prévention.

En tant que médecin, je vois chaque jour combien notre environnement façonne la santé. En Europe, l'immense majorité des décès prématurés implique des maladies non transmissibles. Nous avons laissé s'installer un système où alimentation ultra transformée et sédentarité se renforcent. La publicité qui rend désirable le trop sucré/trop gras valorise aussi la mobilité passive. Les corps se déconditionnent, le métabolisme se dérègle, les maladies chroniques s'installent de plus en plus tôt. Dans le même temps, le monde du travail, devenu toxique, fragilise la santé mentale.

Tout cela se traduit en souffrances et en millions de boîtes de médicaments avalées pour chercher à compenser un environnement devenu pathogène.

La santé ne se résume pas à « la médecine ». Elle dépend de nos villes, de notre agriculture, de nos industries... One Health nous rappelle que le bien-être humain est indissociable de la qualité des écosystèmes. Difficile, dans ce contexte, d'accepter la tolérance envers la persistance de substances toxiques dans notre environnement alors que nous prétendons renforcer notre sécurité sanitaire.

Une Europe résiliente doit protéger la santé de sa population en

prenant soin du monde qui la porte.

Bâtir notre souveraineté sanitaire, c'est rendre l'alimentation saine accessible (et soutenable pour nos agriculteurs), réguler les produits « pathogènes », faire de la mobilité active une évidence sur l'ensemble du territoire. C'est reconnecter les enfants au vivant afin que leur immunité ne soit pas façonnée par l'artificialisation du quotidien. C'est promouvoir un travail compatible avec la santé. Et c'est sortir d'un modèle qui renvoie la responsabilité aux individus alors que, pour beaucoup, le « choix » n'existe plus... Tant ces « habitudes » s'insèrent en coin dans la fracture sociale.

« Rebâtir la souveraineté européenne par la prévention : une nouvelle stratégie sanitaire »

Prévenir n'est pas un supplément d'âme. C'est une stratégie d'indépendance. Une population moins malade, ce sont moins de pénuries, moins de dépenses d'urgence, plus de moyens pour la recherche et pour soigner ce qui ne peut être évité. La santé doit redevenir un investissement, et non un coût.

La souveraineté pharmaceutique et la souveraineté sanitaire sont

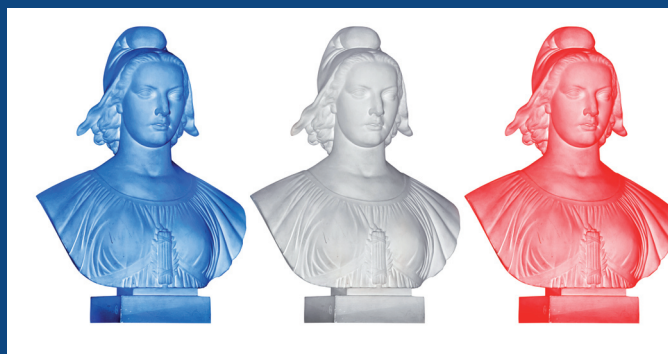


les deux faces d'un même objectif. La première sécurise notre capacité à traiter. La seconde réduit ce qui nous rend dépendants. L'Europe ne doit pas opposer industrie et prévention : elle doit articuler les deux. Et la France peut y contribuer en faisant de la bonne santé de sa population un pilier de puissance.

Dans un monde traversé par des chocs géopolitiques, climatiques et technologiques, la sécurité sanitaire devient une condition de stabilité. Relocaliser est indispensable. Empêcher que notre mode de vie ne nous tue l'est tout autant.

C'est là que se joue l'avenir d'une Europe qui assume enfin que la santé de ses citoyens n'est pas une vulnérabilité, mais une force. ●

MISIONS NOUVELES ET ACTIVITÉS



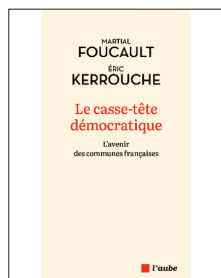
Sommaire

- 35** Gouvernement
- 41** Parlement
- 44** Autorités administratives indépendantes, Corps d'État, Union européenne
- 45** Énergie
- 46** Collectivité d'Outre-Mer, Conseils régionaux et départementaux
- 47** Commune
- 48** Préfecture de police de Paris, Préfectures de régions
- 50** Préfectures de départementaux
- 54** Santé
- 57** Associations professionnelles 57
- 58** Affaires publiques, Autres Mouvements 58
- 60** Livres



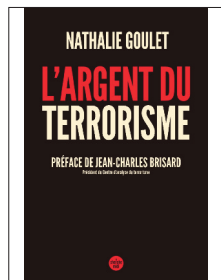
Frédéric DABI, Brice SOCCOL
**« L'écharpe et les tempêtes. Face aux
 maires, la défiance inattendue ».**
L'Aube

ont également interrogé des Français de différents horizons. Ce livre montre une situation inédite caractérisée par une forme de défiance qui contamine le local. Les maires, acteurs de confiance par excellence, sont-ils désormais sur la sellette ? La succession de crises, les défaillances de l'État comme les nouvelles exigences de nos concitoyens questionnent notre avenir commun dans nos territoires, mais aussi notre récit national. ●



Martial FOUCAULT, Eric KERROUCHE
**« Le casse-tête démocratique. L'avenir des
 des communes françaises ».**
L'Aube

Or aujourd'hui, les Français expriment une forte aspiration à la proximité politique. Ce livre s'inscrit à contre-courant d'un discours dominant qui érige la centralisation comme modèle par défaut, et considère la proximité comme une survivance dépassée. Il propose un plaidoyer en faveur de la démocratie communale et de son renouveau. ●



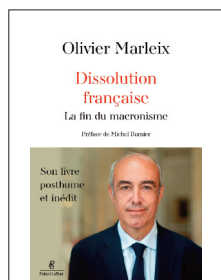
Nathalie GOULET.
« L'argent du terrorisme ».
Éditions du Cherche Midi

Vous pensiez que seules les activités illégales alimentaient les réseaux terroristes ? Derrière des activités en apparence anodines – l'achat d'un bien immobilier, les cagnottes en ligne, un investissement financier ou même l'acquisition d'un objet d'art – peut se cacher le financement de projets meurtriers. Face à cette menace diffuse et opportuniste, une lutte acharnée s'impose contre la fraude, l'évasion fiscale et le blanchiment. Mais alors que les voies de financement du terrorisme n'ont cessé de se renouveler et de se complexifier, il est de plus en plus difficile d'endiguer ce phénomène. Cette nouvelle édition de l'enquête de Nathalie Goulet, actualisée et enrichie, dresse un état des lieux complet des stratagèmes employés et des contre-mesures possibles. Un ouvrage indispensable pour comprendre les arcanes du financement du terrorisme et mieux le combattre. ●



Alexandre MANCINO.
**« Redonner sa grandeur à la politique.
 Plaidoyer pour une relève audacieuse,
 à la hauteur des temps ».**
Temporis

Mais ce livre n'est pas qu'un constat : c'est un manifeste pour une refondation intellectuelle, civique et morale de l'action publique. Car pour l'auteur, la politique est un acte de création : elle doit donner un élan nouveau, inspirer et unir. Puisant dans l'histoire politique, la philosophie et les expériences étrangères, il dessine les contours d'une relève d'excellence capable de rendre à la politique sa force créatrice : des femmes et des hommes enracinés, compétents et animés par le sens de l'intérêt général. De la réforme des institutions à la formation d'une nouvelle génération de décideurs engagés, en passant par l'exigence d'une nouvelle éthique de l'engagement, l'ouvrage propose des pistes concrètes pour réenchanter la démocratie et renouer avec la vocation première du service de la Cité. ●



Olivier MARLEIX.
**« Dissolution française.
 La fin du macronisme ».**
Robert Laffont

Ancien député Les Républicains d'Eure-et-Loir et président du groupe LR à l'Assemblée nationale de 2022 à 2024, Olivier Marleix est décédé le 7 juillet 2025. Avant de mettre fin à ses jours, il venait d'achever Dissolution française – son troisième livre après le best-seller Les Liquidateurs –, récit édifiant de ses dernières années passées dans les arcanes du pouvoir législatif. Cet essai politique, rendu vivant par de nombreux récits personnels et anecdotes, éclaire d'un jour nouveau les raisons du lent déclin français, ayant abouti à la dissolution de l'Assemblée nationale par Emmanuel Macron et à la censure du gouvernement Barnier. Fait inédit depuis 1962, la censure est ici racontée depuis l'intérieur par un homme qui occupa une place privilégiée dans le jeu politique, pouvant faire ou défaire une majorité par les orientations données au groupe dont il avait la charge.

Mais son livre est aussi une introspection lucide et franche sur sa propre famille politique ainsi qu'un constat souvent acide, et mordant, sur les principales figures gouvernementales ou parlementaires avec qui il eut à négocier des textes clés, d'Élisabeth Borne à Marine Le Pen. Toutes les réformes récentes d'importance sont évoquées : celle des retraites, celle de l'assurance chômage, la loi immigration, la crise Covid, etc. Enfin, ce texte fort a été l'occasion, pour un homme souvent discret et réservé, de se livrer plus intimement et d'expliquer les raisons de son engagement en politique, au service de l'intérêt général. Dissolution française ou le témoignage devenu testament d'un élu salué par tous qui souhaitait raconter sans fard les coulisses de la vie politique française. ●

*Parce que la propreté est
une composante essentielle
de notre environnement,
exigez des prestations efficaces
et responsables*



**Optez pour une entreprise
adhérente à la Fédération
des Entreprises de Propreté
d'Ile-de-France**

www.fep-iledefrance.fr/nos-entreprises-adherentes



FEP Fédération des
Entreprises de
Propreté, d'Hygiène
et Services Associés
ILE-DE-FRANCE

Le gaz vert, ça chauffe, ça cuit et ça permet de rouler plus propre.



Un bus sur deux roule au BioGNV
en 2025⁽¹⁾, carburant qui contribue
à préserver la qualité de l'air⁽²⁾.

#JustDecarb



L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Quel que soit votre fournisseur.

(1) BioGNV = Biogaz Naturel Véhicule. Retrouver les immatriculations de bus au BioGNV sur www.immatriculation.ants.gouv.fr

(2) Étude 2025 réalisée par l'IFPEN concernant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants des véhicules lourds : www.ifpenouvelles.fr/article/etude-dgec-ifpen-publie-synthese-des-emissions-ges-et-polluants-des-poids-lourds.